**LES RELATIONS COMMERCIALES COMME CONTRIBUTEUR A LA COOPERATION SOCIO-POLITIQUE ET CULTURELLE AU SEIN DES NATIONS.**

 **EXPOSE PRESENTE**

 **PAR**

**NDUBUISI MARCELLINUS NWARU**

**+ 2348033904383. e-mail** **nduocha@yahoo.com**

**MAITRE DE CONFERENCES ET CHEF DU DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES A L’UNIVERSITE EVAN ENWEREM A OWERRI, DANS L’ETAT D’IMO (NIGERIA).**

**POUR LE COMPTE DE L’ASSOCIATION DES SENATS, SHOORA ET CONSEILS EQUIVALENTS D’AFRIQUE ET DU MONDE ARABE.**

**LORS DE LA 2ème REUNION DES CHAMBRES DE COMMERCE ET D’INDUSTRIE D’AFRIQUE ET DU MONDE ARABE QUI AURA LIEU A MANAMA, AU ROYAUME DE BAHREIN**

**LES 27 ET 28 OCTOBRE 2010.**

Le commerce international est une activité de longue date qui implique le mouvement et l’échange des biens, des services et des facteurs de production. Au cours de ces dernières années, le commerce international est devenu impératif pour le soutien permanent de la croissance des pays développés et offre des opportunités pour les pays en développement dans la promotion du bien-être de leurs citoyens. Ainsi, au cours de ces dernières années, les conseils en matière de politiques économiques donnés aux pays en développement mettent l’accent sur une grande ouverture des marchés et une bonne intégration dans l’économie mondiale. Cette déclaration est basée sur deux principales hypothèses : premièrement, l’économie orientée vers l’extérieur est plus efficace et n’a pas tendance à gaspiller les ressources, par conséquent elle assure une croissance rapide. Deuxièmement, la croissance rapide des revenus est bénéfique pour les riches et les pauvres, contribuant ainsi à la réduction de la pauvreté dans les pays en développement.

Afin de réduire les obstacles tarifaires et non tarifaires qui entravent le libre-échange, deux approches se sont développés au fil du temps: l'intégration économique entre les nations et la réglementation internationale du commerce de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Les deux approches font appel à la coopération entre les nations sur les plans politique, social et culturel.

Les négociations et les accords ultérieurs et les mécanismes de règlement des différends au niveau des blocs commerciaux régionaux et de l'OMC impliquent des décisions communes acceptables par les institutions politiques (c'est-à-dire le législatif, l’exécutif et le judiciaire) des Etats-nations qui constituent les membres qui ont pris ces dispositions.

Pour éviter les mauvaises expériences de la période de la Seconde Guerre Mondiale, l’Organisation des Nations Unies qui a été formée en 1945 et qui rassemble les membres de toutes les nations indépendantes du monde, a formulé des principes, des lois, des déclarations, des règles et règlements qui régissent les relations entre les hommes. La Déclaration universelle des droits de l'homme et la Déclaration de Copenhague lors du Sommet mondial pour le développement social en 1995 sont parmi ces accords. Les pays membres sont tenus de respecter ces déclarations et la violation de ces dernières peut conduire à des sanctions. Ces règles régissent la coopération socio-politique et culturelle entre les nations. Avec ces déclarations, les nations sont tenues de respecter les accords convenus. La coopération sociopolitique et culturelle entre les nations se discute implicitement dans les domaines concernant l'intégration économique et au sein de l’Organisation Mondiale du Commerce.

Cet exposé se divise en trois chapitres; le premier chapitre passe brièvement en revue les facteurs sociopolitiques et culturels et quelques parties sélectionnées de la Déclaration de Copenhague. Le deuxième chapitre discutera de certains blocs commerciaux à travers le monde, pour avoir un aperçu sur les avantages, les défis et les problèmes de l'intégration économique. Dans le chapitre 3, nous discuterons de l’Organisation Mondiale du Commerce. Cela nous permettra d'avoir une opinion sur la façon dont cette organisation assure la coopération sociopolitique et culturelle entre les nations dans leurs interactions avec le domaine du commerce international.

**LES FACTEURS SOCIO-POLITIQUES ET CULTURELS.**
Les facteurs Sociopolitiques et culturels sont incorporés dans les accords commerciaux tant au niveau régional qu’au niveau plurilatéral.

**Les facteurs sociaux**

Les facteurs sociaux comprennent la distribution des revenus et des richesses, les structures de l'emploi et du chômage, les conditions de vie et de travail, la santé, l’éducation, les caractéristiques de la population dont la le nombre et la répartition par âge, sexe, et par groupes ethniques, le degré d'urbanisation, et la fourniture des biens de service pour le bien-être de la population sous forme de l'éducation, de la santé, des allocations de chômage, les pensions, etc.

Tous les pays sont caractérisés par des divisions sociales. Dans certaines sociétés, les grandes lignes de division sont basées sur la classe sociale, tandis que d'autres sont basées sur des castes, des groupes ethniques, l'âge ou le sexe. Ces divisions sont souvent associées à des inégalités entre les différents groupes sociaux sur base du revenu, de la richesse comme la terre, la propriété, du niveau de la santé, de l'éducation et du train de vie. Ces inégalités sociales sont importantes pour les affaires commerciales, dans la mesure où elles peuvent affecter la structure de la demande des biens et des services.
Analysant l'un des facteurs des inégalités qui est le revenu, Branddini et Smeeding (2007) ont trouvé dans leur étude des pays industrialisés que, en termes de revenu disponible, les Etats-Unis, qui sont parmi les pays les plus riches, ont le plus grand niveau des inégalités avec les plus grands revenus équivalents à six fois plus que les revenus les plus faibles.

**Les facteurs culturels**

 Les facteurs culturels couvrent les domaines comme la langue, la religion, l'alimentation, les valeurs/ les normes sociales, les attitudes, les croyances et les pratiques, les relations sociales et la façon dont les gens interagissent. La culture peut être considérée comme un système de croyances, de valeurs, des coutumes et des comportements répandus dans une société et qui sont transmis de génération en génération (Bates et Plog, 1990).

Les valeurs culturelles sont exécutées par une série de normes qui fixent les règles de comportement. Ces règles sont généralement complétées par un ensemble de sanctions pour s'assurer que les normes sont respectées. La culture englobe toute une variété d’aspects, y compris la religion, la langue, la communication non verbale, l'alimentation, l'habillement et des institutions pour s'assurer que les valeurs et les croyances sont transmises d'une génération à une autre. La culture est dynamique; en d'autres termes elle change au fil du temps en raison notamment de la mondialisation avec le mouvement transfrontalier croissant des biens, des services, des capitaux et de la migration des personnes (Dahl).

Certaines cultures peuvent avoir des attitudes très différentes et des avantages sur toute une série de questions. Par exemple, il existe un écart important entre les Etats Unis d’Amérique et l'Europe continentale sur les attitudes à l'égard des questions sociales comme la pauvreté. Aux Etats-Unis, la pauvreté tend à être considérée comme la faute des pauvres alors qu'en Europe, les pauvres sont plutôt considérés comme des victimes du système social. Les attitudes culturelles peuvent également varier sur des questions comme la corruption, les femmes au travail, la sexualité, la violence, le suicide et le temps. Dans son étude "La culture arabe et la culture africaine, relations ambiguës (1999)», Sharawy observe l’évidence et la richesse des relations entre la culture arabe et africaine, dont les deux y ont gagné mutuellement pendant une longue période. De vieilles routes caravanières qui déterminaient les relations commerciales, la dépendance économique des années 60 est venue caractériser les relations afro-arabes.

**Les facteurs politiques**

La connaissance des lieux où se prennent les décisions est très importante pour les affaires économiques. L'environnement politique a des implications importantes pour l'environnement macro et microéconomique. Les institutions de l'Etat établissent et exécutent le cadre juridique et réglementaire dans lequel fonctionnent les entreprises. Elles peuvent avoir une influence significative. Il est facile de voir comment le processus d'intégration économique renforce la coopération sociopolitique et culturelle entre les nations. Khor (2000) affirme que «le processus de la mondialisation est principalement dirigé et activé par les choix politiques aux niveaux mondial et national que durant ces dernières années, ils ont conduit à la libéralisation rapide de la finance, du commerce et des investissements." Il a cependant fait remarquer que, bien que les pays en développement aient contribué en partie à ce processus d'intégration rapide, le processus de prise décision dans l'élaboration de ces politiques a, pour l'essentiel, été dominé par les gouvernements des pays développés et par les institutions internationales qui sont principalement sous leur contrôle ou leur influence.

La déclaration et le programme d'action du Sommet mondial de Copenhague en Mars 1995 résument les facteurs sociopolitiques et culturels. Lors de ce Sommet, les gouvernements ont dégagé un nouveau consensus sur la nécessité de mettre les peuples au centre du développement. Le sommet social a été le plus grand rassemblement des dirigeants du monde à cette époque. Il a été résolu d’éradiquer la pauvreté, de promouvoir l'objectif du plein emploi et de l'intégration sociale ainsi que les objectifs prioritaires de développement. Un certain nombre d'accords avec leur numérotation alphabétique est présenté ci-dessous. Les chefs d'Etat et de gouvernement ont convenu de:
(a) Accomplir leur responsabilité pour les générations présentes et futures en assurant l'équité entre les générations et la protection de l'intégrité et l'utilisation durable de leur environnement;
(d) Intégrer les politiques économiques, culturelles et sociales, afin qu'elles soient d’un grand soutien mutuel et reconnaître l'interdépendance des sphères d'activités publiques et privées;

(f) Promouvoir la démocratie, la dignité humaine, la justice sociale et la solidarité aux niveaux national, régional et international ; assurer la tolérance totale, la non-violence, le pluralisme et la non-discrimination, dans le plein respect de la diversité au sein et entre les sociétés;

(h) Reconnaître la famille comme unité de base de la société, et son rôle clé dans le développement social qui devrait être renforcé, avec une attention particulière sur les droits, les capacités et les responsabilités de ses membres. Dans différents systèmes culturels, politiques et sociaux, il y a existence de plusieurs formes de famille. La famille a droit à une protection et un soutien complet.
(j) Promouvoir le respect universel et la protection de tous les droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, y compris le droit au développement, à l'exercice effectif des droits et des responsabilités à tous les niveaux de la société; promouvoir l'égalité et la justice entre les hommes et les femmes, assurer la protection des droits des enfants et des jeunes, ainsi que le renforcement de l'intégration sociale et de la société civile.

(n) Mettre l’accent sur l'importance d’une administration et d'une gouvernance transparentes et responsables dans tous les secteurs public et privé ainsi que dans les institutions nationales et internationales.
Comme objectifs prioritaires, les participants «se sont donc engagés à éradiquer la pauvreté en se fixant l'objectif du plein emploi et à promouvoir des sociétés plus justes et stables ». L’article (c) stipule que "... si le développement social est une responsabilité nationale, il ne peut être assuré sans l'engagement et les efforts collectifs de la communauté internationale ". C'est là que réside la coopération entre les nations.

Voici le site Web du Sommet mondial pour le développement social tenu à Copenhague :
 [http://www.un.org/esa/socde /wssd/agreements / index.html](http://www.un.org/esa/socde%20/wssd/agreements%20/%20index.html) .

**LES RAISONS DU COMMERCE INTERNATIONAL**

Les échanges commerciaux entre les pays ont toujours été un facteur central reliant ensemble les différentes parties du monde. Tous les pays, grands et petits, riches et pauvres sont profondément impliqués dans le commerce international. Une raison à cette situation est la répartition inégale des ressources productives entre les pays. Le commerce compense les disparités liées au niveau de disponibilité des ressources productives. Toutefois, le succès des exportations d’un pays dépend non seulement de ses ressources, mais aussi des conditions de l'environnement économique notamment la possibilité, la capacité et l'effort des producteurs au commerce et la capacité des producteurs locaux face à la concurrence étrangère. Les économistes utilisent les théories de l'avantage comparatif et compétitif pour expliquer la raison d'être du commerce international. Lorsque les pays se spécialisent dans la production et l'exportation de certains biens ou services, nous disons qu'ils bénéficient d'avantages comparatifs. Ici, les nations produisent des services utilisant le moins de travail par rapport aux autres nations. Selon Porter (1990), l'ensemble des déterminants de l'avantage concurrentiel sont les suivants :

1. une main-d'œuvre qualifiée, un bon système éducatif et une formation technique adéquate.
2. Les économies d'agglomération, y compris un vivier de compétences, les réseaux d'interactions formelles et informelles, la confiance, les liens, les alliances stratégiques, les associations commerciales, des réseaux intégrés de fournitures et de services auxiliaires.
3. Une culture qui récompense l'innovation, l'adaptation, l'expérimentation, la tolérance du risque et l'esprit d'entreprise; ce qui comprend le niveau élevé de recherche et de l’entreprenariat public ainsi que le développement et l’augmentation continuelle des capitaux et des compétences. Les sociétés doivent s'engager dans l'apprentissage continu, en anticipant l'évolution des marchés et de la demande; la bureaucratie rigide des sociétés, comme les sociétés publiques mène à la complaisance et à un horizon court dans le domaine de la planification.
4. Les marchés concurrentiels à l’intérieur du pays; des marchés non concurrentiels (c.-à-d les monopoles privés ou publics) présentent peu d'innovation. Dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, l'augmentation des acheteurs raffinés incite à une amélioration constante de la qualité de la production.
5. Un financement adéquat du capital-risque.
6. Les politiques publiques qui encouragent la croissance de la productivité, y compris la recherche des subventions, la promotion des exportations, du système éducatif et d'une infrastructure moderne. (Stutz et Warf, 2007)
A la lumière des avantages du commerce international, on pourrait s'attendre à ce que le libre échange soit une règle et les barrières artificielles, une exception. Pourtant, une simple observation peut convaincre le lecteur que nous vivons dans un monde en proie à la protection, où l'ingérence gouvernementale dans la libre circulation des biens, des services et des facteurs de production est tout sauf une exception. La protection se fait à travers les barrières tarifaires et non tarifaires. Un tarif est une taxe sur l'importation d'un bien ou d'un service dans un pays, généralement collecté par les agents des douanes dès son entrée dans le pays.

Les tarifs sont de deux catégories principales. Un tarif spécifique est prévu comme un montant d'argent par unité d'importation, par exemple un dollar par tonne de barres d'acier. Un droit ad valorem (sur la valeur) du tarif est un pourcentage de la valeur de marché estimée de la marchandise quand elle atteint le pays importateur. Le consensus en faveur de la suppression du libre-échange est basé principalement sur une analyse économique démontrant qu'il y a généralement des bénéfices nets de libre-échange, tant pour les nations que pour le monde. Le libre-échange assure plus de bien-être que l'absence d’échanges.

 L'argument traditionnel des barrières (tarifaires) sur les importations est notamment:

-l'augmentation de la production nationale du bien;

- l'augmentation de la main d'œuvre et d'autres ressources dans la production nationale;

- la diminution de la consommation intérieure du produit;

- l'augmentation des recettes publiques;

- le changement dans la répartition des revenus et du bien-être dans le pays;

Il apparaît donc que les barrières tarifaires pourraient être bonnes pour le monde.

Néanmoins, les arguments contre les tarifs sont que:

-un tarif réduit presque toujours le bien-être dans le monde;

- un tarif réduit généralement le bien-être de chaque nation, y compris la nation qui l'impose;

- En règle générale, quel que soit ce que le tarif peut apporter pour la

Nation, quelque chose d'autre peut faire mieux;

Il y a des exceptions dan le cas du libre-échange :

a- la première exception est le tarif national optimal lorsqu'une nation affecte les prix auxquels elle négocie avec les étrangers, elle peut gagner de son propre tarif (néanmoins tout le monde perd dans ce cas).

b- le deuxième meilleur argument pour le tarif consiste dans des situations où il y a existence des distorsions permanentes au sein de l'économie; l'imposition d'un tarif peut améliorer la situation plutôt que de ne rien faire.

c- dans plusieurs cas de distorsions qui sont spécifiques au commerce international, un tarif peut se révéler plus positif que toute autre politique.

d- un tarif peut aider des groupes étroitement liés à la production de substituts à l'importation, même si le tarif est mauvais pour la nation dans son ensemble.

Bref, alors que la protection tarifaire est très répandue dans le monde d'aujourd'hui, les justifications rationnelles de son utilisation sont rares.

Le monde dans son ensemble, ainsi que la plupart des pays sur le plan individuel se trouveraient dans une meilleure situation si le tarif était supprimé en tant qu'instrument de politique nationale.

**Les Approches sur le libre-échange**

Bien qu'il soit dans l'intérêt de tous les pays à supprimer les tarifs douaniers, même unilatéralement, il est évident sur le plan politique et économique qu'ils sont extrêmement réticents à le faire. Il y a eu des cas de réduction unilatérale des tarifs (comme en Allemagne au milieu des années 1950), mais pas beaucoup, soit en raison du prestige attaché à la production industrielle diversifiée ou en raison de la pression politique des groupes d'intérêts sociaux.

Les réductions tarifaires semblent être "aussi douloureuses à la nation comme une extraction d'une dent à un individu". (Kreinin 1975:306).

Tout pays qui réduit son niveau de protection a le sentiment qu'il a perdu quelque chose de précieux et doit obtenir quelque chose en retour de ses partenaires commerciaux.

Le tarif est en général réduit come une concession faite aux autres et il est seulement offert s'il y a une réciprocité.

Le tarif est également devenu un sujet de négociations internationales difficiles et longues, dans lesquelles chaque partie cherche à "prendre" autant que possible et, en retour " remettre " aussi peu que possible.

Deux principales approches de la libéralisation des échanges ont évolué au fil des ans.

La première est l'intégration économique régionale dans laquelle de petits groupes de pays acceptent de libéraliser complètement les échanges en vue d'atteindre un certain niveau d'interaction économique dans la région.

La seconde approche est une série de réductions tarifaires entreprises réciproquement par la plupart des nations à vocation commerciale à la suite de négociations multilatérales.

**L'Intégration économique comme une contribution à la coopération sociopolitique et culturelle au sein des nations**

L'intégration économique régionale dans laquelle un groupe de pays élimine les obstacles au commerce international et la concurrence au niveau régional plutôt qu'au niveau mondial est devenue de plus en plus populaire depuis la Seconde Guerre Mondiale. Pour l'intégration productive, nous pouvons distinguer les types d'accords d'intégration économique. Dans cet accord, les droits de douane ou autres restrictions commerciales sont réduits au sein des membres qui ont signé cet Accord pour certains biens et services, parfois de façon unilatérale.

Il n'y a pas de réduction générale des tarifs intérieurs ni des tarifs extérieurs communs. Un exemple est fourni par le traitement préférentiel accordé par les pays de la communauté européenne à leurs anciennes colonies d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (connu sous le nom des pays ACP) en vertu de la convention de Lomé. Dans la zone de libre-échange, les membres éliminent les tarifs internes et autres mesures qui restreignent le commerce entre ses membres sans une politique commerciale commune par rapport à d'autres pays.

L'absence d'une politique commerciale externe demande l'usage de certificats d’origine pour les biens qui traversent les frontières et d'autres mesures pour éviter les restrictions commerciales, c'est-à-dire, profiter des opportunités d'arbitrage par l'importation de marchandises en provenance de l'extérieur de la zone de libre échange avec les pays ayant moins de barrières à l'importation.

Des exemples illustratifs sont la zone européenne de libre-échange (AELE) et la zone de libre-échange nord américaine (ALENA).

**L'Union douanière**

Comme une zone de libre-échange, une union douanière abolit les droits de douane internes et autres restrictions aux échanges entre les membres de l'Union.

En outre, l'union douanière développe une politique commerciale commune, telle que les tarifs extérieurs communs par rapport à d'autres pays. Un exemple est fourni par la communauté économique européenne (CEE).

**Le marché commun**

Dans ce cas, les pays membres permettent non seulement la libre circulation des biens et services, mais aussi la libre circulation des facteurs de production tels que le capital et le travail. Un marché commun évolue progressivement vers une approche intégrée ou interne du marché si les pays membres éliminent ou suppriment les obstacles à la politique du libre-échange, par exemple en ce qui concerne les normes de production ou de la fiscalité. Un exemple est fourni par l'Union Européenne(UE)

**L'Union Economique**

Une extension du marché commun ou interne est une Union économique; dans ce cas, il y a aussi l'harmonisation du cadre institutionnel concernant la politique de la concurrence, des marchés publics etc. et un certain degré de coordination des politiques.

L'Union économique est donc l'équivalent de la sphère réelle d'une union monétaire car il y a une coordination des politiques nécessaires pour permettre qu'il y ait l'usage d'une seule monnaie. Un exemple illustratif est fourni par l'union économique et monétaire de l'union Européenne. La zone de libre-échange est donc la forme la plus commune de l'intégration par des groupes de nations. En vertu de ces dispositions, les accords commerciaux bilatéraux et régionaux sont identifiables.

Par leur nature même, les accords commerciaux régionaux (ACR) sont considérées comme discriminatoires offrant plus de traitement préférentiel à un sous-ensemble de pays dérogeant ainsi à la clause des Nations les plus favorisées et beaucoup pensent que ces accords détériorent le système commercial multilatéral plus efficace. Leur impact net dépend de l'ampleur de la création ou du détournement commercial.

Habituellement, plus l'intégration est grande, plus grande est la création des échanges au sein des membres de la zone régionale du libre-échange, mais le risque de détournement des échanges est également plus grand, à moins que l'accord implique de grands partenaires comme les initiatives multilatérales.

Les Unions douanières et les Zones de libre-échange ont été établies avec divers degrés de succès dans différentes parties du monde, en Amérique centrale (l'Union douanière de l'Amérique centrale, de l'Amérique du Sud, de l'Union Européenne, de l'Association des Nations du Sud-est Asiatique, la Zone arabe de libre-échange , la Zone de libre-échange entre l'Inde , le Brésil et l'Afrique du Sud etc.

Une analyse brève de certains de ces blocs commerciaux régionaux s'avère nécessaire.

**L'Union Européenne (UE)**

L'Europe a été le lieu de l'intégration régionale plus poussée et plus étendue. La formation de l'Union douanière de l'U.E a été en particulier le premier grand bloc commercial moderne. De nombreuses études ont examiné ses effets économiques. Les études dans les années 60 et 70 tendent à conclure que les avantages nets de la formation de l'Union Européenne (à l'époque CEE) ont été faibles mais positifs.

Par exemple, les gains nets sur le commerce des produits manufacturiers, selon les calculs de Balassa (1975:115) étaient un peu plus du dixième de 1% du PIB total des pays membres.

Ces estimations donnent un point de vue sur les pertes de l'Union Européenne, mais donnent aussi une note sur des gains réalises.

En mettant l'accent sur le commerce des produits manufacturés, la littérature donne en général, un aperçu sur des pertes importantes sociales dans le domaine de la politique agricole commune. Cette politique protège et subventionne l'agriculture qui peut occasionner d'énormes pertes sur le plan social.

Le détournement du commerce sur les produits agricoles est l'une des raisons qui a amené les études empiriques à conclure que l'adhésion en 1973 à la Communauté Européenne a couté trop cher à la Grande Bretagne. La politique agricole commune signifiait que les consommateurs britanniques perdaient l'accès à bon marché des produits alimentaires de leurs fournisseurs traditionnels du Commonwealth ( l'Australie, le Canda et la Nouvelle-Zélande) et achetaient des produits alimentaires plus chers de l'Union Européenne et payaient des impôts sur leurs importations en provenance du Commonwealth, des taxes qui sont utilisées par des gouvernements français, danois et les agriculteurs irlandais comme des subventions. Cette situation a couté à la Grande-Bretagne, un montant estimé à 1,8% du produit Intérieur Brut dans les années 70 comparativement à un gain statique équivalent à moins de 0,2% du PIB sur les produits manufacturiers.

Le Gouvernement Thatcher a, plus tard, négocié le partage plus équitable du fardeau des subventions agricoles.

D'autre part, les études des années 60 et 70 limitent leurs conclusions aux effets du bien-être statique tout en oubliant les avantages possibles d'une concurrence accrue, de l'économie d'échelle et des mesures incitatives à l'amélioration de la productivité. Malheureusement dans ce domaine, la recherche est encore en suspens. Nous savons que les économies d'échelle et une meilleure performance de la productivité sont les principaux facteurs d'une Union économique, mais nous manquons toujours des données y relatives. Pour l'instant, le jugement empirique est de 3 sortes:

1) Concernant les produits manufacturiers, l'UE a permis la création des échanges pour dégager des profits nets.

2) Les gains statiques sur les produits manufacturiers étaient probablement inferieurs aux pertes liées à la politique agricole commune.

3) Mais le jugement net dépend toujours de ce que nous pensons des profits non mesurables de la concurrence, des économies d'échelle ainsi que des mesures incitatives à la productivité.

Dans les années 80, l'Union Européennes a évolué du statut de l'Union douanière vers le marché commun. L'Acte unique européen qui a pris pleinement effet à la fin de 1992 a forcé beaucoup de changements. Premièrement, il a supprimé les normes nationales qui étaient souvent considérées comme des dispositifs de protection au coût plus élevé des producteurs nationaux contre la concurrence des entreprises des autres pays membres. Deuxièmement, le contrôle des capitaux sur les flux de placements financiers ont été supprimés. Troisièmement, les restrictions sur les personnes qui travaillent dans d'autres pays membres ont en général été supprimées, mais il y a encore certaines limites sur certains professionnels notamment ceux qui exercent le métier d'avocats.

Les exigences élémentaires pour adhérer à l'Union Européenne sont notamment que le pays devrait avoir une démocratie fonctionnelle, doit s'engager à respecter les droits de l'homme, doit s’orienter vers une économie de marché et doit avoir la capacité, la volonté d'adopter et d'appliquer les règles et les normes européennes. Douze pays qui ont adhéré à l'Union Européenne ont dû travailler intensément pour répondre aux exigences ci-haut mentionnées puisque la majorité d'entre eux étaient des pays communistes.

Les normes de l'UE couvre 31 domaines principaux et les documents enregistrés sur ces domaines sont de 80.000 pages selon Pugel (2009:266-9).

L'intégration des nouveaux membres s'est généralement faite sans aucune difficulté. Néanmoins certains aspects des politiques de l'Union Européenne (U E) sont lentement appliqués pour eux. En premier lieu, dans le but de contrôler les coûts du budget de l'U E, les subsides que les fermiers reçoivent, équivalaient au début à 1/4 du niveau standard du marché commun pour le travail. Les citoyens des nouveaux membres de l'UE n'étaient pas généralement libres de travailler dans la plupart des pays de l'UE et c'est après un certain nombre d'années qu'ils ont gagné cette liberté.

**LA ZONE DE LIBRE-ECHANGE NORD AMERICAINE**

La zone nord américaine de libre-échange a passé de l'impossible à la réalité durant la fin des années 80 et le début des années 90. La première phase a été la zone de libre-échange américano-canadienne (CUSFTA), une idée qui a été longuement débattue depuis le 19e siècle (Pugel, 2009).Vers la fin de 1986, lorsqu'un conflit commercial mineur sur le bois de construction et le maïs a éclaté entre les deux pays, en plus d'un autre conflit sur les droits de navigation en Arctique, il semblait y avoir peu de chances de former un bloc commercial. Pourtant la situation a rapidement changé et les négociations qui ont débuté en 1986 ont conduit à la création d'une zone de libre-échange qui est entrée en vigueur le 1 janvier 1989. La deuxième phase a été d'amener le Mexique dans ce nouveau décor. A partir de 1985, le gouvernement mexicain était de plus en plus déterminé à briser ses propres obstacles commerciaux en faisant la promotion d’une économie de libre-échange plus efficace et orientée vers la privatisation. Une série de réformes ont déréglementé les échanges commerciaux et ont réduit les barrières à l'importation des marchandises. Les tarifs du Mexique étaient élevés et l'ont été encore plus après la crise de la dette de 1982 qui a contraint le Mexique à serrer la ceinture. En 1992, le Mexique a réduit ses tarifs à une moyenne de seulement 10%. En 1990, le gouvernement américain et le gouvernement mexicain ont entamé des négociations sur des accords commerciaux et le Canada a rejoint les négociations en 1991. Les accords se sont achevés en 1992 et l'ALENA qui a remplacé l'ALECEU (Accord de libre Echange entre le Canada et les Etats-Unis) est entrée en vigueur le 1Janvier 1994. L'ALENA a éliminé presque tous les droits de douane et les obstacles non tarifaires au commerce dans la région (une certaine libéralisation est intervenue lentement et n'a été complète que jusqu'en 2008). Il a levé les obstacles à l'investissement des activités transfrontalières au sein de la zone. Le Mexique a éliminé les exigences de performance, y compris les exigences sur les produits locaux et d'exportation que le Gouvernement mexicain avait précédemment imposées aux entreprises étrangères opérant au Mexique. L'ALENA (Accord de libre-échange Nord Américain) a demandé l'ouverture au commerce et aux investissements dans plusieurs services d'industries, y compris les services bancaires et financiers. L'ALENA a ses propres procédures de règlement des différends. Des accords complémentaires appellent à une meilleure application des normes sur le travail et l'environnement. L'ALENA ne favorise pas néanmoins le libre mouvement des personnes entre ces pays ou la dénationalisation de la compagnie pétrolière mexicaine PEMEX.

Quels ont été les effets de l'ALENA? Il est largement admis que l'ALENA a entraîné une croissance substantielle sur le plan commercial entre les trois pays en particulier jusqu'au début des années 2000. Cela montre que la création d'échanges a été plus grande que le détournement d'échanges. De ce point de vue, les trois pays de l'ALENA ont profité de l'expansion commerciale avec un gain net sur le bien-être estimé à près de 2 % du PIB mexicain, un gain pour le Canada de près de 1% de son PIB et un gain net aux Etats-Unis d'environ 0.1% de son PIB (Pugel, 2009:270).

Il y a néanmoins des défis à ces données. Romanis (2007) présente une étude attentive et détaillée des effets de l'ALENA durant ses sept premières années (et de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les Etats-Unis avant lui). Il confirme les effets substantiels sur le commerce total en combinaison avec l'Accord de libre-échange qui a entraîné une croissance commerciale de 4% entre le Canada et les Etats-Unis, l'ALENA a aussi occasionné une croissance commerciale de 23% entre le Mexique et les Etats-Unis et une croissance commerciale de 28% entre le Mexique et le Canada. Toutefois, il constate que la forte augmentation des échanges totaux reflète à la fois la création d'échanges substantiels et le détournement d'échanges importants. Le détournement du Commerce est d'autant plus important contre les importations en provenance des pays extérieurs de l'Union parce que les firmes nord américaines ne sont pas souvent des producteurs à faible coût de ces produits.

Par exemple, les importations de textiles et de vêtements ont été détournées par des fournisseurs à faible coût d'Asie. Somalis conclut que les gains de la création d'échanges ont été à peu près égaux aux pertes liées au détournement des échanges.

Ainsi le résultat net de l'expansion commercial de l'ALENA sur le bien-être de chaque pays membre a été très faible.

L'Accord de libre-échange nord-américain aurait aussi apporté des avantages d'une concurrence accrue dans le plus vaste marché et la capacité accrue pour les entreprises de réaliser les économies d'échelle dans ce grand marché. Une étude des effets sur les industries manufacturières canadiennes au cours des dix première s années de libre-échange avec les Etats-Unis a montré des résultats positifs.

La concurrence accrue a conduit à la disparition du cout élevé des usines canadiennes et l'ouverture de celles à faible coût. La taille moyenne des usines n'est pas devenue grande; ce qui semble remettre en cause le rôle accru des économies d'échelles. Mais il est évident que peu de produits différents sont produits dans des usines; ainsi les économies d'échelle apparaissent probablement à travers une série de production large d'un petit nombre de produits.

En conséquence, la productivité dans le secteur manufacturier au Canada a augmenté de 5 à 7% de plus que ce qu'elle aurait été sans l'accord de libre-échange. L'ALENA a aussi créé des avantages pour le Mexique parce qu'il a fait du Mexique un lieu plus attrayant pour les investissements des entreprises par des sociétés étrangères.

Les entreprises de la Zone de Libre - Echange Nord-Américaine envisagent de localiser la production vers le Mexique pour servir l'ensemble du marché de l'ALENA (en particulier pour servir le grand marché des Etats-Unis). Le montant total investi par des entreprises étrangères dans leurs opérations au Mexique est passé de 41 milliards de dollars en 1993 à 229 milliards de dollars en 2006 (Pugel, 2009:271). On estime que les investissements auraient été de 40% plus faibles sans l'ALENA. Comme le commerce au sein de l'ALENA a augmenté, il n’a pas entraîné le déplacement massif d'emplois vers Mexico comme l'avaient prédit les opposants aux Etats-Unis résultant de l'ALENA. Alors que les importations américaines en provenance du Mexique ont augmenté plus rapidement que les exportations américaines vers le Mexique au cours des années 1993-2006, les exportations américaines vers le Mexique ont toujours augmenté plus rapidement que les exportations américaines vers d'autres pays.

La forte augmentation du commerce de l'ALENA a eu des effets sur les travailleurs aux Etats-Unis mais il y a eu plus d'effets subtils causés par l'évolution de la demande pour certaines catégories de travailleurs. L'ALENA a absolument étouffé les groupes de concurrence à l'importation. L'ALENA a aussi permis au Mexique de mieux exploiter son avantage comparatif fondé sur le travail des moins qualifiés dans des produits tels que les vêtements, les grandes cultures ( les tomates, par exemple), les meubles et les activités telles que l'assemblage des produits. D'autre part, le Mexique achète plus de services financiers américains, les produits chimiques, les matières plastiques et les équipements high-tech. L'expansion du commerce des Etats-Unis avec le Mexique stimulée par l'ALENA s'oriente dans la même direction que le commerce des Etats-Unis avec d'autres pays en développement en mettant à la baisse la pression sur les salaires des travailleurs peu qualifiés aux Etats-Unis et en augmentant les revenus des travailleurs les plus qualifiés aux Etats-Unis. Au Mexique aussi, il y a eu des pertes de revenus, par exemple, chez les petits agriculteurs du maïs qui ne peuvent pas facilement passer à des cultures plus lucratives. Mais il y a eu des gains de revenu pour les autres secteurs. Par exemple dans l'agriculture, l'ALENA a facilité une forte augmentation des exportations mexicaines de fruits et de légumes vers les Etats-Unis.

**La Zone de Libre-échange des Amériques (ZLEN)**

Dans les années 60, il y a eu plusieurs tentatives certes modestes d'intégration régionale en Amérique du Sud, en Amérique centrale et dans les Caraïbes. L'approche de ces initiatives régionales était de promouvoir une baisse des tarifs à l'intérieur de ces pays tout en maintenant des barrières commerciales élevées contre les non-membres. Ces initiatives régionales comprennent l'Association Latino-Américaine de Libre-échange (ALALE) en 1960, le marché commun centraméricain (MCCA) créé en 1960, l'Association de libre-échange des caraïbes (CARIFTA) créé en 1965 et le Pacte andin constitué en 1969. La plupart des pays de l'Amérique du Nord ont connu des crises de la dette vers les années 80, comme le Mexique en 1982. Ces crises ont contribué à une "décennie perdue" en termes de croissance économique et l'adoption d'une série de programmes de stabilisation et d'ajustement structurel recommandés par le FMI et une réévaluation des stratégies interventionnistes, protectionnistes et de repli sur soi. En 1984, les Etats-Unis ont abaissé leurs tarifs de manière unilatérale sans l'avis de nombreux Etats de l'Initiative du Bassin des Caraïbes. De nombreux pays d'Amérique latine ont pris des mesures non-discriminatoires sur la libéralisation du commerce vers les années 80 (réduction tarifaire par tous les pays et pas seulement ceux sélectionnés). Cela e été fait en partie pour suivre les instructions de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce(GATT) (devenu l'OMC), mais aussi comme un choix politique intérieur appliqué de façon unilatéral ou suite aux recommandations du Fonds Monétaire International (FMI), la Banque Mondiale, la BIRD et l'USAID. Les niveaux tarifaires moyens sont tombés à environ 20 % dans la région vers la fin des années 80.

Une autre série d'accords commerciaux régionaux a eu lieu vers la fin des années 80 et au début des années 90. En 1989, l'AP a décidé de s'orienter vers la libéralisation du commerce dans la région de même que le MCCA (le Marché Commun Centraméricain) et la Communauté des Caraïbes (CARICOM) en 1990. Le Marché Commun du Sud (MERCOSUR), incluant le Brésil, a été créé en 1991 avec des plans similaires pour le libre-échange régional. Le Canada et les Etats-Unis entrèrent dans la zone de libre-échange canado-américain en 1989. Le début des négociations en vue d'un accord de libre-échange entre le Mexique et les Etats-Unis a été annoncé l'année suivante en 1990. Ces négociations ont été rapidement élargies pour inclure le Mexique dans la zone de libre-échange nord américain (ALENA). Plusieurs pays d'Amérique latine ont approché les Etats-Unis après cette annonce en vue de négocier leurs propres accords bilatéraux de libre-échange avec les Etats- Unis, mais ces derniers ont refusé de négocier d'autres accords commerciaux préférentiels (PTA) dans la région jusqu'à la mise en application effective de l'ALENA. Au lieu de cela, le Président américain George .H.W. Bush a annoncé en juin 1990, l'entreprise d'une initiative pour les Amériques dans le but d'atteindre le libre-échange dans toute l'hémisphère d'ici 2000. En 1994, l'ALENA est entrée en vigueur. Le cycle de négociations du GATT entre 1988 et 1994 en Uruguay (connu sous l'appellation Uruguay Round) avaient été clôturées. La création du libre-échange dans tout l'hémisphère qui avait été rebaptisé ZLEA, a été reportée en 2005 principalement à la demande du Canada et des Etats-Unis.

La zone de libre –échange des Amériques (ZLEA) a été un projet d'accord pour éliminer ou réduire les obstacles commerciaux entre tous les pays des Amériques sauf Cuba. Dans la dernière ronde de négociations, les ministres du Commerce de 34 pays se sont réunis à Miami en Floride aux Etats-Unis en 2003 pour discuter de la proposition. Le projet de l'Accord était une sorte d'élargissement de la zone de libre-échange nord américaine (ALENA) entre le Canada, le Mexique et les Etats-Unis.

Les pays qui s'étaient opposés à la proposition sont le Cuba, le Venezuela, la Bolivie, l'Equateur, la République Dominicaine, le Nicaragua et le Honduras qui ont créé l'Alternative bolivarienne pour les Amériques. Les négociations ont échoué sur des points similaires à ceux de la ronde de négociations de l'OMC sur le développement à Doha, les pays développés cherchent l'expansion commerciale dans les services et le renforcement des droits de propriété intellectuelle tandis que les pays moins développés cherchent à mettre fin aux subventions agricoles et promouvoir le libre échange des produits agricoles.

Lors des pourparlers avec l'OMC, le Brésil a joué un rôle de leadership au sein des pays moins développés tandis que les Etats-Unis ont joué le même rôle au sein des pays développés.

Des pourparlers sur la création de la zone de libre-échange des Amériques se sont tenus à Miami, le 11 décembre 1994, mais la ZLEA a fait l'objet d'une attention particulière du public lors du Sommet des Amériques qui s'est tenue au Québec, Canada en 2001 et a été confrontée aux manifestations anticapitalistes et antimondialisation. Les négociations de Miami en 2003 ont connu le même cas de protestations quoique l'ampleur n'était pas la même que celles de Québec. Le dernier Sommet s'est tenu à Mar del Plata, en Argentine au mois de Novembre 2005, mais aucun accord sur la ZLEA n'a été conclu. 26 des 34 pays présents aux négociations se sont engagés à se réunir de nouveau en 2006 pour reprendre les négociations, mais aucune réunion n'a eu lieu. Lors des négociations précédentes, les Etats-Unis ont fait pression pour un accord global unique en vue de réduire les barrières commerciales pour les biens tout en renforçant la protection de la propriété intellectuelle. Les propriétés intellectuelles incluent la loi sur la propriété intellectuelle adaptée à l'ère numérique (Digital Millenium copyright Act) conformément à l'accord de libre-échange. Une autre protection pourrait cibler les restrictions sur les importations des produits pharmaceutiques conformément à la proposition de l'accord entre le Canada et les Etats-Unis. Le Brésil a proposé une approche mesurée et à trois voies sur une série d'accords bilatéraux visant la réduction des tarifs spécifiques sur les marchandises, un pacte continental sur les règles d'origine et les processus de règlement des différends. Le Brésil a cherché à supprimer les questions les plus controversées de l'accord, les laissant à l'OMC. De grands mouvements se sont opposés à la ZLEA à chaque étape de son développement. Une coalition de personnes âgées, des groupes de travail, des environnementalistes, des défenseurs des droits de l'homme, des pacifistes ont protesté contre ces deux réunions de la ZLEA.

L'un des grands détracteurs de la ZLEA est le Président vénézuélien Hugo Chavez qui l'a décrit comme un plan d'annexion et "un outil de l'impérialisme " pour l'exploitation de l'Amérique Latine (le Journal Express de Trinidad et Tobago, 2008).

Comme une opposition à cette initiative, Hugo Chavez a fait la promotion de l'Alternative bolivarienne pour les Amériques, vaguement basée sur le modèle de l'Union Européenne qui met l'accent sur les accords en matière d'énergie et des infrastructures et qui s'étendent progressivement à d'autres domaines afin d'assurer finalement l'intégration politique totale, économique et militaire des Etats membres. En outre, Evo Morales de la Bolivie a décrit la zone de libre-échange des Amériques soutenue par les Etats-Unis comme "un accord pour légaliser la colonisation des Amériques". D'autre part, les présidents Luiz Inacio Lula da Silva du Brésil et Cristina Fernandez de Kirchner de l'Argentine ont déclaré qu'ils ne s'opposaient pas à la ZLEA, mais demandent que l'accord prévoie l'élimination des subventions à l'agriculture des Etats-Unis, la promotion d'un accès effectif aux marchés étrangers et d'autres considérations sur les besoins et les sensibilités de ses membres.

L'une des questions les plus controversées du traité proposé par les Etats-Unis concerne les brevets et les droits d'auteur. Les critiques affirment que si les mesures proposées par les Etats-Unis étaient mises en application, cela empêcherait la recherche scientifique en Amérique latine avec comme conséquence, plus d'inégalité et une dépendance technologique des pays développés. Les chercheurs Boussole, Lay, Medvedev et Mensbruegghe (200:61-90) ont étudié la réduction de la pauvreté et les effets de redistribution du revenu de la libéralisation des échanges tant au niveau régional qu’au niveau multilatéral en Amérique Latine. Les conditions initiales de pauvreté au Brésil, au Chili, en Colombie et au Mexique sont typiques des pays en développement. La Pauvreté touche particulièrement les zones rurales. Les populations rurales pauvres dépassent de loin le seuil de pauvreté par rapport aux populations urbaines pauvres. L'étude montre que l'impact de pauvreté sur la réforme de coopération commerciale peut varier considérablement selon le type de libéralisation et les conditions initiales d'un pays.

Les résultats indiquent de fortes baisses sur le taux de pauvreté au Brésil et au Chili suite à la zone de libre-échange des Amériques et une réforme totale du commerce mondial. Dans les deux pays, la pauvreté rurale a de plus en plus diminué et des gains plus importants sur les revenus ont été observés parmi les plus pauvres des pauvres. En Colombie, la réforme a été beaucoup plus modeste en partie à cause des tendances de pauvreté dans les zones rurales et urbaines. Bien que la pauvreté urbaine et la pauvreté rurale aient légèrement décliné suite à la mise en vigueur de la ZLEA, la pauvreté en milieu rural a diminué mais dans le milieu urbain, la pauvreté a augmenté suite à la réforme entière du commerce. Enfin, dans le cas du Mexique, la pauvreté en milieu rural pourrait augmenter dans les deux scenarios de la réforme bien que l'augmentation de la pauvreté en milieu rural serait compensée par le recul de la pauvreté urbaine dans le cadre de la zone de libre-échange des Amériques (ZLEA).

La dynamique la plus intéressante s’observe lorsque l'on compare l'impact de la libéralisation des échanges multilatéraux entre les pays. Pour le Brésil et le Chili, la libéralisation du commerce multilatéral est sans équivoque supérieure aux scénarios régionaux et le degré de réduction de la pauvreté est proportionnel à l'ampleur des réductions tarifaires.

En Colombie, la différence entre les scenarios peut s'expliquer par l'écart presque immuable entre le monde urbain et le monde rural dans le cadre de la ZLEA et un facteur majeur de cet écart lié à la libéralisation totale des échanges qui sont compatibles avec l'évolution des facteurs de prix et l'acquisition des biens pour les ménages pauvres.

Pour le Mexique, la libéralisation au niveau régional a permis la réduction de la pauvreté, mais la libéralisation au niveau multilatéral a accru la pauvreté. La raison en est l'érosion des préférences suite au renforcement de la libéralisation au niveau régional. Le Mexique a perdu seulement sa marge de préférence par rapport aux autres pays d'Amérique et des Caraïbes.

Mais avec la libéralisation multilatérale, il est contraint de rivaliser sur un même pied d'égalité avec tous les partenaires commerciaux du Canada et des Etats-Unis. Leurs calculs de l'élasticité en matière du commerce et de la croissance montrent que les effets de la réforme sur le plan de la redistribution peuvent renforcer l'évolution des revenus moyens provoqués par la libéralisation des échanges.

**LA ZONE ARABE DE LIBRE-ECHANGE**

En février 1997, l'Union économique arabe (un organisme créé en 1957 dans le cadre de la Ligue Arabe) a décidé de créer "une zone arabe de libre-échange" d'ici l'an 2008. A cet effet, 18 des 22 membres de la Ligue Arabe (à l'exception de l'Algérie, du Djibouti, des Comores et de la Mauritanie) ont signé un traité visant l'élimination de toutes les barrières commerciales entre eux par une réduction progressive des droits de douane de 10% chaque année sur leurs échanges commerciaux. Lors du Sommet arabe tenu à Amman en Mars 2001, les Chefs d'Etat ont souligné la nécessité d'évoluer vers l'objectif à long terme de la création d'un solide bloc économique arabe.

En septembre 2001, le Conseil Social et Economique de la Ligue Arabe qui fait le suivi des progrès réalisés, s'est réuni à Riyad, a noté certains progrès et a décidé de reporter la date limite de sa réunion prochaine vers la fin de la période de transition avant le début de 2005. La zone Arabe de libre-échange avait l'objectif de relancer les économies des pays membres de plusieurs façons:

i- Constituer un marché de plus en plus homogène dans le but d'attirer davantage les investissements directs étrangers (régional, européen et international)

ii- Accroître les échanges entre les pays membres, en dépit du fait que certains de ces pays produisent les mêmes produits et sont en concurrence pour les marchés d'exportation, ils sont complémentaires dans de nombreux secteurs (par exemple la Tunisie, le Maroc et l'Egypte pourraient exporter les produits agricoles et du textile vers les pays du Golfe, l'Algérie et la Libye).

iii- Réduire le flux de marchandises de la contrebande qui ne sont pas imposables et qui, souvent, sont à l'origine de la détérioration de la production locale ainsi que de la balance des paiements.

iv- Renforcer le pouvoir de négociation des pays membres lorsqu'il s'agit de blocs économiques puissants comme l'Union Européenne ou dans les instances internationales telles que les réunions de l'OMC.

v- Développer l'interdépendance économique entre les pays arabes et donc, une plus grande stabilité ou sécurité régionale.

Il convient de noter que ces efforts visant le renforcement de l'intégration régionale arabe sont beaucoup plus pragmatiques que d'autres initiatives du passé; ils sont basés sur l'économie et s'appuient sur les principes de l'inclusion progressive des pays de la région et représentent donc un point de départ au principe de l'unanimité qui jusqu'ici, a entravé la promotion de la coopération économique. Une autre caractéristique de l'initiative contrairement aux précédentes est la reconnaissance du rôle du secteur privé. L'union des chambres de commerce arabe veille à la mise en application de l'Accord Arabe de libre-échange. Cet organisme a été chargé de faire un rapport semestriel sur les difficultés rencontrées par les opérateurs économiques avec l'administration douanière et les organismes de réglementation de chaque pays membre. Les limites de la zone arabe de libre-échange se trouvent au niveau des produits agricoles qui sont en dehors du régime de réduction tarifaire au cours de la saison des récoltes et de son champ d'action plus réduit dans la mesure où il faut tenir compte des réglementations techniques et de qualité.

**L'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE)**

L'ANASE a été créé le 8 août 1967 à Bangkok en Thaïlande et les pays membres sont notamment l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour, la Thaïlande, le Brunei, le Vietnam, le Laos et la Birmanie. Les pays de l'ANASE se sont réunis avec trois objectifs principaux:

- Promouvoir le développement économique, social et culturel de la région par le biais des programmes de coopération;

- Garantir la stabilité politique et économique de la région contre les rivalités entre les grandes puissances;

- Servir de forum pour la résolution des conflits intra-régionaux.

L'étape la plus importante de l'ANASE a été la décision du 4è Sommet en 1992 pour créer une zone de libre échange de l'ANASE d'ici l'an 2008. L'objectif principal de cette zone serait de renforcer la position de l'ANASE en tant que base de production compétitive orientée vers les services sur le marché mondial. Cela devrait être atteint grâce à l'expansion du commerce au sein des pays de l'ANASE; ce qui rend possible une grande spécialisation et le développement d'une économie d'échelle. Cela devrait être également atteint grâce à l'afflux d'investissements directs étrangers attirés par l'émergence d'un marché unique de l'ANASE.

Le Tarif préférentiel effectif commun (CEPT) qui est le principal mécanisme pour la réalisation de la zone de libre-échange de l'ANASE, a été lancé le 1er Janvier 1993. Le régime de ce tarif couvre à la fois les produits agricoles et manufacturiers. Il exige la réduction des tarifs pour tous les produits, l'élimination des restrictions quantitatives ainsi que d'autres barrières non tarifaires. Il a été convenu que d'ici l'an 2003, tous les tarifs pour les produits inclus dans la liste ne doivent être supérieurs à 5%. Les réductions tarifaires ont débuté en l'an 1994 pour s'assurer de la mise en vigueur de l'Accord de libre-échange de l'ANASE; d'autres mesures de facilitation en matière des échanges sont également en cours de réalisation. Ces harmonisations incluent les questions douanières (nomenclature tarifaire, le système d'évaluation douanière, les procédures douanières et la mise en place d'un système de "Green Lane" en vue d'accélérer le dédouanement des produits liés au Tarif préférentiel effectif commun). Un travail considérable est également entrain d'être fait pour harmoniser les normes de produits en vue de faciliter le commerce au sein des pays de l'ANASE.

Une liste de 20 groupes de produits prioritaires, y compris certains biens durables de grande consommation a déjà été identifiée.

Entre 1993 et 1995, les exportations au sein des pays de l’ANASE sont passées de 42,77 milliards de dollars à 68,83 milliards de dollars. Cela représente un taux de croissance moyen de 30. 46% par an, nettement supérieur à la moyenne de croissance de 20% des exportations totales de l'ANASE. La part des exportations au sein de l’ANASE sur les exportations totales a augmenté légèrement de 22% en 1995. En 1995, près de 59% des exportations au sein de l’Association asiatique étaient constituées par des machines et des appareils électriques; ce qui reflète l'ampleur du commerce des produits industriels au sein de l’ANASE. D'autres grands secteurs commercialisés dans la région sont les produits minéraux (pétrole), les métaux de base, les produits chimiques et les plastiques.
En accord avec le principe d'un régionalisme ouvert, l'ANASE a fait la promotion des relations régionales avec d'autres blocs commerciaux régionaux. La ZLEA est le premier de ces liens et les activités comprennent l'échange d'informations sur les normes et leur conformité, les liens commerciaux ainsi que sur les données en matière des investissements. Des initiatives similaires sont en cours avec d'autres groupements régionaux comme l'ALENA, le Marché commun du Sud (MERCOSUR), l'Association européenne de libre-échange (AELE), et la Communauté économique pour le Développement des pays de l’Afrique Australe (SADC).

 **LE FORUM DE DIALOGUE ENTRE L’INDE, LE BRESIL ET L'AFRIQUE DU SUD (IBSA) :**

Le Forum de dialogue IBSA est un groupement international tripartite pour promouvoir la coopération internationale entre les pays. Il représente les trois pôles importants qui galvanisent la coopération Sud-Sud et une plus grande compréhension entre les trois continents importants du monde en développement, à savoir, l’Afrique, l’Asie et l’Amérique du Sud. Le forum offre aux trois pays, une plate-forme pour engager des discussions sur la coopération dans les domaines de l'agriculture, le commerce, la culture et la défense, entre autres. Le Forum de dialogue IBSA a été formé après l'échec de la Conférence de Cancún de l'OMC, au cours de laquelle les pays en développement ont un moment ressenti le besoin de renforcer leur coopération dans les domaines du commerce, de l'investissement et de la diplomatie économique.

La Déclaration de Brasilia instituant le Forum de dialogue IBSA a été signée par les ministres des affaires étrangères de l'Inde, du Brésil et de l'Afrique du Sud, le 6 Juin 2003. Ils ont convenu de l'urgente nécessité des réformes dans l'Organisation des Nations Unies, en particulier au Conseil de Sécurité. Le Forum a également abordé les questions du terrorisme international, le crime transnational et le commerce des armes illégales, indiquant que de telles menaces à la paix internationale doivent être traitées efficacement dans le respect de la souveraineté des Etats et du droit international. Les ministres ont souligné leurs priorités sur la promotion de l'équité sociale et de la croissance inclusive en réitérant la nécessité de lutter contre la faim et la pauvreté par la mise en œuvre effective des programmes gouvernementaux.

La déclaration a également souligné la nécessité de promouvoir les exploitations familiales, la sécurité alimentaire, la santé, l’éducation, les droits de l'homme et la protection de l'environnement. Les ministres ont rappelé que l'émancipation sociale permet une meilleure utilisation du potentiel humain en contribuant au développement économique de manière significative. Ils ont également souligné l'importance de l'élimination de la discrimination raciale et les préjugés sexistes par l'élaboration des politiques claires en la matière. Les ministres de l’économie de l’Inde, du Brésil et de l’Afrique du Sud se sont réunis à New Delhi en Mars 2005, et ont convenu de créer un mécanisme pour identifier et éliminer les obstacles non tarifaires qui entravent le libre échange mutuel. Certains des mécanismes envisagés comprennent la coopération douanière, le partage d'expertise dans le domaine de l'énergie, de l'agriculture, de la transformation des aliments, du tourisme et des services financiers et bancaires. Il a également été décidé de promouvoir la coopération dans le secteur des PME. A cet effet, les termes de référence communs ont été élaborés qui peuvent aider au développement de ce secteur. Comme tous ces trois pays ont un grand nombre de petites entreprises, il est prévu que la coopération dans ce secteur ait des implications profondes sur le développement.

 **LE MARCHÉ COMMUN DE L’AFRIQUE ORIENTALE ET AUSTRALE (COMESA)**

Le Marché commun pour l'Afrique orientale et australe est une zone d'échanges préférentiels avec les dix-neuf Etats membres qui s'étend de la Libye au Zimbabwe. La COMESA a été créée en décembre 1994, en remplacement de la Zone d'Echanges Préférentiels (ZEP) qui existait depuis 1981. Neuf des Etats membres ont formé une zone de libre-échange en 2000 (le Djibouti, l’Egypte, le Kenya, le Madagascar, le Malawi, l’île Maurice, le Soudan, la Zambie et le Zimbabwe), auxquels se sont joints le Rwanda et le Burundi en 2004 et les Comores et la Libye en 2006. Le COMESA est l'un des piliers de la Communauté économique africaine. En 2008, le COMESA a formé une zone de libre-échange élargi, incluant les membres des deux autres blocs commerciaux africains, la Communauté Est Africaine (CEA) et la Communauté économique pour le développement de l'Afrique Australe (SADC); Les membres actuels sont le Burundi, les Comores, la République Démocratique du Congo, le Djibouti, l’Egypte, l’Erythrée, l’Ethiopie, le Kenya, le Madagascar, le Malawi, l’île Maurice, le Rwanda, les Seychelles, le Soudan, le Swaziland, l’Ouganda, la Zambie et le Zimbabwe.

Des organes suivants ont le pouvoir de décision selon les traités:
- L'Autorité du COMESA qui comprend les Chefs d'Etat et de Gouvernement;
- Le Conseil des ministres du COMESA;
- La Cour de Justice du COMESA;
- Le Comité des gouverneurs des banques centrales;

Les sous-organes suivants font des recommandations aux institutions ci-haut citées;
- La commission inter-gouvernementale;
- Les douze commissions techniques;
- Les commissions consultatives sur le monde des affaires et d’autres groupes d'intérêt;
- Le Secrétariat du COMESA;

Les autres institutions créées pour promouvoir le développement sont les suivants:
- La Banque de la ZEP (La Banque de commerce et de développement de l’Afrique orientale et australe) à Nairobi, Kenya;
- La Chambre de compensation du COMESA basée à Harare au Zimbabwe;
- L'Association des banques commerciales du COMESA à Harare au Zimbabwe;
- L'Institut du Cuir du COMESA en Ethiopie;
- La Société de Réassurance du COMESA à Nairobi au Kenya
- L'Agence Régionale d'Investissement en Egypte;

**LA COMMUNAUTE DES ETATS SAHELO-SAHARIENS**

La Communauté des Etats sahélo-sahariens est une zone de libre échange. Elle a été créée en Février 1998 par six pays, mais depuis lors, ses membres sont passés à 28. Un de ses principaux objectifs est de promouvoir l'unité économique à travers la mise en œuvre de la libre circulation des personnes et des biens afin de créer une zone de libre échange au sein des Etats membres. Au niveau international, la Communauté a obtenu le statut d'observateur à l'Assemblée générale des Nations unies en 2001 et a conclu des accords d'association et de coopération avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) ainsi qu'avec les agences des Nations Unies et des institutions spécialisées comme le PNUD, l'OMS, la CEEAC et le COMESA et d'autres blocs commerciaux plus avancés dans leur intégration. Les membres fondateurs de la Communauté sont: le Burkina Faso, le Tchad, la Libye, le Niger, le Mali et le Soudan. Les autres membres sont, La République centrafricaine, l’Erythrée, le Djibouti, la Gambie, le Sénégal, l’Egypte, le Maroc, le Nigeria, la Somalie, la Tunisie, le Bénin, le Togo, la Côte d 'Ivoire, la Guinée-Bissau, le Libera, le Ghana, la Sierra Leone, les Comores, la Guinée, le Kenya, la Mauritanie et le Sao Tomé-et-Principe.

**LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L’AFRIQUE DE L’OUEST (CEDEAO)**

La Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest est un regroupement régional de quinze pays d'Afrique occidentale, fondée le 28 mai 1976 avec la signature du traité de Lagos. Sa mission est de promouvoir l'intégration économique. En 1976, le Cap-Vert a rejoint la CEDEAO et en décembre 2000, la Mauritanie s’est retirée, après avoir annoncé son intention de le faire en décembre 1999 (selon le Secrétariat exécutif de la CEDEAO, 2000). Elle a été fondée pour promouvoir "l'autosuffisance collective» au sein des Etats membres par le biais de l'Union économique et monétaire en favorisant la création d’un grand bloc commercial unique. Les progrès très lents vers cet objectif trouvent l’explication dans le fait que le traité a été révisé à Cotonou le 24 Juillet 1993 et a évolué vers une collaboration plus souple. Le Secrétariat de la CEDEAO et le Fonds de coopération, de compensation et de développement constituent ses deux principales institutions dans la mise en application de ses politiques. Le Fonds de la CEDEAO a été transformé en Banque d'Investissement et de Développement en 2001. La CEDEAO est l'un des piliers de la Communauté économique africaine. Les membres actuels de la Communauté sont le Bénin, le Burkina Faso, le Cap Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée Bissau, le Libéria, le Mali, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo. La Guinée Conakry et le Niger ont été suspendus. Les pays de la CEDEAO ont signé un protocole de non-agression en 1990 et deux accords antérieurs en 1978 et 1981. Ils ont également signé un protocole sur la défense mutuelle en mai 1981 qui prévoyait la création d'une Force armée alliée de la Communauté. La Cour de justice de la CEDEAO a été créée par un protocole signé en 1991. La Cour a légalement été établie au moment où le Protocole de 1991 est entré en vigueur le 5 Novembre 1996. Se référant aux autres tribunaux internationaux comme la Cour européenne des droits de l'homme et la Cour de justice de l’Afrique de l’Est, elle est compétente sur les violations des droits fondamentaux de l'homme. Les nations de la CEDEAO organisent des manifestations culturelles et des rencontres sportives sous les auspices de l’organisation, allant de la Coupe de Football de la CEDEAO à l'élection de Miss CEDEAO.

**L’UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (UEMOA)**

L’Union économique et monétaire de l’Afrique de l’Ouest(ou l'UEMOA de par son nom en français) est une organisation de huit Etats de l'Afrique de l'Ouest mise en place pour promouvoir l'intégration économique entre les pays qui partagent une monnaie commune, le franc CFA. L'UEMOA a été créée par un traité signé à Dakar, Sénégal, le 10 Janvier 1994 par les chefs d'Etat et de Gouvernement du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d 'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo. Le 2 mai, la Guinée-Bissau, ancienne colonie portugaise, est devenue son huitième Etat membre (et unique membre non francophone). L'UEMOA est une union douanière et monétaire entre certains des membres de la CEDEAO. Ses objectifs d'intégration régionale et de coopération en Afrique de l'Ouest sont les suivants:
- L’accroissement de la compétitivité économique grâce à des marchés ouverts et concurrentiels ainsi que la rationalisation et l'harmonisation du cadre juridique;
- La convergence des indicateurs et des politiques macroéconomiques;
- La création d'un marché commun, et
- L'harmonisation des politiques fiscales.
En termes de réalisations, les membres de l'UEMOA ont mis en place des critères de convergence macro-économique et les mécanismes de contrôle efficace; ils ont adopté une union douanière et un tarif extérieur commun (début 2000), ont harmonisé les règlements d'imposition indirecte et ont lancé des politiques régionales structurelles et sectorielles. En Septembre 2002, une étude du FMI a qualifié l'UEMOA comme l’organisation "la plus avancée sur la voie de l'intégration" de tous les groupements régionaux en Afrique (fiche d'information de la CEDEAO du Bureau d'Etat des Affaires africaines au département américain). La CEDEAO et l'UEMOA ont mis au point un programme d'action commun sur la libéralisation du commerce et de convergence des politiques macro-économiques. Ils ont également convenu sur des règles d'origine communes en vue de renforcer le commerce. La CEDEAO a décidé d'adopter les formes de déclaration douanière de l'UEMOA et les mécanismes de compensation (Rapport annuel, 2002).

**LA ZONE MONETAIRE DE L’AFRIQUE DE L’OUEST (ZMAO)**

La Zone monétaire ouest-africaine est un groupe de cinq pays de la CEDEAO qui prévoit d'introduire une monnaie commune, l’"Eco" d'ici l'an 2015. Les cinq Etats membres sont la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Nigeria et la Sierra Leone. Le Libéria (également membre de la CEDEAO) a exprimé l’intérêt à se joindre à la zone. La ZMAO est dominée par le Nigeria, premier producteur africain du pétrole et pays le plus peuplé, avec 145 millions de personnes (Wikipedia). Tous les membres du groupe sont des pays anglophones, à l'exception de la Guinée, qui est francophone. Avec la Mauritanie, la Guinée a opté de ne pas utiliser la monnaie du franc CFA partagée par toutes les autres anciennes colonies françaises en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. La ZMAO a été formée en 2000 pour essayer d'établir une monnaie solide et stable et rivaliser avec le Franc CFA, dont le taux de change est lié à celui de l'euro et est garanti par la Trésorerie française. L'objectif final est de fusionner le franc CFA et l’"Eco", en assurant à tous les pays d’Afrique de l'Ouest et de l’Afrique centrale, une monnaie unique stable. Le lancement de la nouvelle monnaie est en cours d'élaboration par l'Institut monétaire ouest-africaine basé à Accra, Ghana. Le lancement serait le précurseur d'une banque centrale commune. Toutefois, plusieurs pays de la ZMAO souffrent de la faiblesse de leur monnaie et des déficits budgétaires chroniques qui sont actuellement branchés par leurs banques centrales d'impression des notes qui diminuent de plus en plus la valeur réelle. La Commission économique et sociale de l’ONU pour l'Asie et le Pacifique (2005) a identifié les défis et les problèmes liés aux accords commerciaux régionaux. Nous allons discuter de ces facteurs dans le paragraphe qui suit.

**Défis de l'intégration économique**

1. L'efficacité des Accords Commerciaux Régionaux (ACR) est souvent compromise par suite des règles complexes ainsi que le coût élevé de procédures administratives des pays d'origine. En particulier il est prouvé que de nombreuses petites et moyennes entreprises ne croient pas simplement que cela ne vaut pas la peine de consacrer du temps pour passer par des exigences bureaucratiques afin de se qualifier pour un accès préférentiel aux marchés. Bien qu'elles pensent que les tarifs soient moins chers, il est difficile de se conformer aux règles des pays d'origine quand il ya d'autres restrictions commerciales qui ont compensé les préférences tarifaires, telles que les normes, les quotas et la lourdeur des procédures douanières qui ont en fait augmenté. En outre, les restrictions à l'exportation dans un pays peuvent compenser les privilèges de l'importation dans un autre pays.
2. Dans les accords commerciaux régionaux de type «hub-and-spoke», qui consistent généralement en une série d'accords commerciaux bilatéraux similaires entre un grand pays ou un pays développé avec un certain nombre de pays en développement, le plus grand pays définit généralement les termes et les conditions de l'accord, et gagne le plus alors que la plupart d'accords d'échanges commerciaux sont apparemment limités entre un grand pays et des petits pays ; ce qui risque de transformer les petits pays en de pays plus petits encore.
3. Généralement, les accords de commerce bilatéral qui se font entre un pays développé ou un grand pays et un pays en développement relativement plus faible, ont tendance à favoriser les pays développés en raison de la grande puissance de négociation de ces pays. La couverture de l'agriculture, un secteur de grande importance pour les pays en développement, est souvent à l'écart de l'accord. Toutefois, même dans ce cas, les avantages pour les petits pays en développement sont potentiellement plus importants que dans d'autres types d'arrangements, pour autant qu'il existe des échanges importants d'expansion du commerce entre deux pays qui sont relativement complets. En outre, dans de tels cas, il y a souvent un traitement spécial et différent pour les pays les moins développés où les concessions commerciales ne seraient pas nécessairement étendues sur une base réciproque.
4. L'Accord de commerce bilatéral (ACB) entre deux petits pays en développement dans le cadre des complémentarités commerciales a tendance à donner quelques avantages qui peuvent être encouragés par des considérations politiques et peut encourager d'autres formes de synergies économiques même pour des avantages non-économiques. Si les économies sont grandes et complémentaires, les avantages sont potentiellement plus importants. L'accord de commerce régional peut avoir un impact limité sur le développement en raison du commerce souvent limité et les capacités d'offre des pays en développement. La recherche a indiqué que, sur la base des regroupements commerciaux existants, l'avantage est relativement faible pour les pays les moins avancés (PMA) qui rejoignent les accords de commerce bilatéral. Toutefois, si des considérations dynamiques sont prises en compte, tels que les effets positifs sur les capacités de l'offre, les avantages directs et indirects des accords de commerce régional à long terme peuvent être considérables et ne se limitent pas au commerce, comme elles peuvent aussi stimuler les investissements étrangers directs ainsi que le tourisme. Cela est particulièrement le cas, si les pays les moins avancés font partie des accords régionaux de commerce dans lesquels d'autres pays membres sont relativement plus développés que les autres. (Voir Peter Warr, 2003). Des difficultés surgissent, lorsque des pays avec des capacités, des ressources limitées ayant des engagements contradictoires dans le cadre des différents accords de commerce régional ou ces pays ont des difficultés à gérer les règlements des pays d'origine sous les différents accords de commerce régionaux auxquels ils font parties. Dans de tels cas, les pertes pourraient bien dépasser les avantages.

1. En plus du degré de l'intégration, le nombre des Accords Commerciaux Régionaux (ACR) est aussi révélateur des gains commerciaux potentiels, du fait que le potentiel du détournement du commerce diminue avec l'adhésion des nouveaux pays membres.
2. L'étendue et la nature des avantages que les pays peuvent atteindre en concluant des Accords Commerciaux Régionaux, auxquels ils font partie, dépendra de la possibilité pour ces pays de s'adapter à l'évolution des tendances de la compétitivité et d'améliorer leurs capacités de l'offre. Cela, à son tour, dépend de la façon d'informer les entreprises concernées sur les implications des Accords Commerciaux Régionaux que leurs gouvernements ont signé et si on leur donne suffisamment du temps pour s'adapter. Tous les Accords Commerciaux Régionaux impliquent des gagnants et des perdants, mais ils sont toujours considérés comme justifiés du point de vue économique, tant que la société dans son ensemble bénéficie des gains des Accords Commerciaux Régionaux et ne porte pas atteinte au système commercial multilatéral efficace. Cependant, même les gagnants potentiels peuvent être confrontés à des coûts d'ajustement considérables, qui ont tendance à être plus élevés dans les pays membres les moins développés en raison de leurs capacités limitées. En général, si le temps et l'assistance aux ajustements nécessaires ne sont pas disponibles, les coûts d'ajustement ne peuvent pas justifier les avantages escomptés, peuvent conduire à des répercussions sociales et saper la volonté politique de soutenir les efforts de libéralisation.

**Les Problèmes et les obstacles.**

Les problèmes et les obstacles liés à la négociation et la mise en œuvre des Accords Commerciaux Régionaux dans les pays en développement comprennent:

1. Les difficultés communes découlant de la gestion simultanée des négociations commerciales aux niveaux bilatéral, régional et plurilatéral (y compris l'adhésion à des négociations de l'OMC). En principe, les engagements pris à différents niveaux devraient être complémentaires, cohérents et non contradictoires. Beaucoup d'États indépendants ont signé simultanément des accords bilatéraux et multilatéraux dans le cadre des négociations de l'adhésion à l'OMC. Il en résulte un réseau complexe de concessions tarifaires, qui peut être difficile (voire, parfois impossible) pour les autorités douanières. En plus des problèmes liés à la création des tarifs extérieurs communs pour les unions des douanes dans le cadre des Accords Commerciaux Régionaux qui impliquent des membres de l'OMC et non-membres, une autre question importante est celle des règles d'origine, qui ne peuvent pas être compatibles aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral
2. Un deuxième défi est celui d'informer la communauté d'affaires sur les engagements faits aux différentes tables de négociation. En effet, les opérateurs commerciaux et financiers doivent être conscients de ces accords et s'en servir, s'ils doivent devenir des moyens efficaces pour la promotion commerciale. Cela nécessite une interaction plus dynamique entre les secteurs privé et public.
3. Un troisième problème, peut-être le plus fondamental, est la rareté des ressources humaines et financières de l'administration du pays. La négociation simultanée de différents accords signifie souvent que les maigres ressources humaines dans la fonction publique sont d'autant plus réduites et empêchant parfois les pays participants de défendre leurs intérêts majeurs. Il ya clairement un besoin du renforcement des capacités afin d'assurer que les négociateurs et la communauté d'affaires sont familiarisés avec les questions soulevées, lors des négociations afin qu'elles puissent défendre et promouvoir leurs propres intérêts.
4. Un quatrième problème est lié à l'absence de réformes plus profondes du marché dans certains pays membres dans le cadre des diverses modalités de coopération régionale qui rendent les questions liées au libre-échange et aux investissements plus problématique. Plusieurs pays ont des problèmes avec d'autres pays au niveau politique et se sont engagés dans des rivalités plutôt que de la coopération. Ces problèmes sont souvent liés à la sécurité et aux insurrections et à l'accès aux rares ressources essentielles comme l'eau. La contrebande est un autre problème qui nécessite le renforcement des relations bilatérales. En conséquence, l'intégration économique a reculé, alors que les barrières à la transition du commerce demeurent un problème grave.
5. Le cinquième problème réside dans le fait que les pays adhérant dans le cadre des Accords Commerciaux Régionaux peuvent saper la complémentarité économique. Certains pays comptent sur une seule marchandise qui est souvent exportée vers des pays non-membres.

**L'approche internationale**

Cette approche est associée à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui se consacre à la promotion du commerce international. Les règles de l'ordre économique international actuel a été établies pendant et après la Seconde Guerre mondiale. La principale préoccupation, lors des consultations est d'éviter de répéter l'expérience désastreuse des relations économiques internationales lors de la période d'entre-deux Guerres Mondiales. Durant la Grande Dépression des années 1930, les politiques de «mendiant -voisin», dans lequel chaque pays a tenté de transférer ses problèmes économiques aux autres pays par la dépréciation de sa monnaie et en imposant des tarifs élevés qui ont conduit à un effondrement presque total du système du commerce international, ce qui aggrave encore et prolonge la crise économique. Tout au long de quatre années, les flux du commerce mondial sont tombés à un tiers de leur niveau antérieur (à partir de janvier 1929 jusqu'au janvier 1933, les importations mondiales sont passées de 2998 à 992 millions de dollars par mois; Marrewijk, 2007:24).

**L’ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE**

L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) est un organisme international, dont l'objectif est de promouvoir et de réglementer le commerce entre les nations. L'organisation a officiellement débuté ses travaux le 1 janvier 1995, avec l'Accord de Marrakech, qui fait suite à l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce (GATT), qui a entamé ses travaux en 1948. Elle s'occupe de la régulation du commerce entre les pays participants; elle fournit un cadre pour la négociation et la formalisation des accords commerciaux et un processus de règlement des différends entre les pays. Elle encourage ses membres à l'adhésion aux accords de l'OMC qui sont signés par des représentants des gouvernements des Etats membres et ratifiés par leurs Parlements. La plupart des questions que l'OMC soulève découlant de négociations commerciales antérieures, notamment l'accord de l'Uruguay (1986-1994). L'Organisation s'efforce actuellement de persister dans une négociation commerciale appelée (l'Agenda de Développement de Doha ou Doha Round), qui a été lancée en 2001 dont l'objectif est de renforcer la participation équitable des pays les plus pauvres qui représentent la majorité de la population mondiale.

Toutefois, la négociation a été poursuivie par «désaccord entre les exportateurs des produits agricoles et les pays ayant un grand nombre d'agriculteurs dans les conditions citées dans le cadre d'une "mesure spéciale de sauvegarde" qui vise à protéger les agriculteurs contre les surcharges des importations". La Réunion de Doha a évoqué plusieurs questions, comme les tarifs, les barrières non tarifaires, la main d'œuvre, la transparence et les brevets avec de nombreux pays participants. Il n'est pas surprenant, dès lors, que le progrès a été lent et la Réunion de Doha n'a pas achevé ses travaux comme prévu en janvier 2006. L'OMC compte 153 membres, représentant plus de 97 % du commerce mondial total et 30 pays en qualité d'observateurs, qui souhaitent devenir membres. L'OMC est dirigée par des conférences ministérielles et la tenue d'une réunion tous les deux ans, un Conseil général, qui met en application les résolutions issues de la Conférence et un directeur général est en charge de la gestion quotidienne de l'OMC, qui est nommé par la Conférence ministérielle. Le siège de l'OMC est au Centre de William Rappard, en Suisse.

Les Premiers Cycles de Négociations du GATT:

Le GATT a été le seul instrument multilatéral régissant le commerce international de 1948 jusqu' à la création de l'OMC en 1995. En dépit des tentatives qui ont lieu au cours des années 1950 et 1960 visant à créer certaines formes de mécanismes institutionnels régissant le commerce international, le GATT a continué à fonctionner pendant presque un demi-siècle comme régime semi-traité multilatéral institutionnalisé sur une base provisoire. Sept séries de négociations se sont produites dans le cadre du GATT. La première véritable séance de négociations commerciales était axée sur la réduction des tarifs. Puis, les négociations de Kennedy au milieu des années 60 ont abouti à la conclusion de l'Accord anti-dumping du GATT et une partie de l'accord a été consacrée pour le développement. Les Négociations du Cycle de Tokyo, au cours des années 70, ont été la première grande tentative d'attaquer les barrières commerciales non tarifaires afin d'améliorer le règlement de l'OMC, en adoptant une série d'accords sur la suppression des obstacles non tarifaires, qui, dans certains cas, interprètent les règles existantes du GATT, et dans d'autres cas ont pénétré de nouveaux territoires. Puisque ces accords plurilatéraux n'ont pas été acceptés par l'ensemble des membres du GATT, ils étaient souvent officiellement dénommés «codes». Plusieurs de ces codes ont été modifiées au cours de la série de négociations de l'Uruguay et ont été transformés en engagements multilatéraux qui sont acceptés par tous les membres de l'OMC. Seulement quatre accords sont restés plurilatéraux (ceux sur les marchés publics, la viande bovine, les aéronefs civils et les produits laitiers), mais en 1997, les membres de l'OMC ont convenu de mettre fin aux accords sur la viande bovine et les produits laitiers ce qui exclut les marchés publics et les aéronefs civils des accords de l'OMC.

Le Cycle de l'URUGUAY: bien avant le 40e anniversaire du GATT (Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce) ses membres ont conclu que le système du GATT devrait s'adapter à une nouvelle économie mondialisée. En réponse aux problèmes identifiés dans la Déclaration ministérielle de 1982 (déficiences structurelles, les impacts des politiques de certains pays sur le commerce mondial que le GATT ne pouvait pas gérer, etc.), le 8ème Cycle du GATT connu sous le nom du Cycle de l'Uruguay a été lancée en septembre 1986, à Punta Del Este, en Uruguay. Elle a été la plus vaste négociation axée sur le commerce qui été approuvée: les pourparlers peuvent évoquer le système commercial dans plusieurs nouveaux domaines, notamment le commerce dans le domaine des services et de la propriété intellectuelle et la nécessité de réformer le commerce dans les secteurs sensibles tel que l'agriculture et les textiles, tous les articles du GATT devaient être réexaminées. La résolution finale découlant du Cycle de l'Uruguay a été la création officielle du régime de l'OMC qui a été signé, lors de la réunion ministérielle tenue à Marrakech au Maroc en avril 1994 et c'était donc connu comme l'Accord de Marrakech.

Le GATT subsiste toujours en tant que traité-cadre de l'OMC pour le commerce des marchandises, qui est mis à jour à la suite des négociations du Cycle de l'Uruguay. Le GATT de 1994 n'est cependant pas le seul accord juridiquement contraignant prévu par l'Acte final de Marrakech, une longue liste de 60 accords, annexes, résolutions et conventions ont été adoptées. Ces accords comprennent dans leurs structures six parties principales;

* L'accord instituant l'OMC.
* Des accords multilatéraux sur les marchandises et l'investissement, y compris l'accord du GATT en 1994 ainsi que les mesures prises concernant les investissements.
* L'Accord général sur le commerce dans les secteurs des services.
* l'Accord sur la propriété intellectuelle et les aspects commerciaux des droits de la propriété intellectuelle (ADPIC).
* Règlement des différends (MRD).
* Révision des politiques commerciales par les gouvernements (MEPC).

Le Cycle de Doha: L'OMC a lancé le cycle actuel de négociations, connues sous le nom " l'Agenda de Doha pour le développement" (DDA) ou cycle de Doha, lors de la quatrième Conférence ministérielle de Doha, au Qatar, en novembre 2001. Le Cycle de Doha constituait un effort ambitieux pour rendre la mondialisation plus inclusive et aider les pauvres du monde, notamment en cassant les barrières ainsi que les subventions dans l'agriculture. L'ordre du jour initial de cette Réunion comprenait à la fois la libéralisation du commerce et l'établissement des nouvelles règles de la prise des décisions, soutenues par des engagements pour renforcer l'assistance substantielle aux pays en développement. Les négociations ont été très controversées et l'accord n'a pas été conclu en dépit des intenses négociations pendant plusieurs Conférences Ministérielles et d'autres sessions. Les désaccords continuent sur plusieurs domaines principaux, notamment les subventions à l'agriculture comme indiqué dans la recherche présentée devant le Congrès Américain (Fergusson, 2008-01-18).

**Les fonctions de l'OMC:**

parmi les différentes fonctions de l'OMC, certaines sont considérés par les analystes comme le plus importantes ;
Elle supervise la mise en œuvre, la gestion et le fonctionnement des accords conclus.
Elle fournit un lieu pour les négociations et le règlement des différends entre les pays membres de l'OMC.

En outre, parmi les responsabilités de l'OMC figure l'examen et la propagation des politiques commerciales nationales, et veillant à la cohérence et à la transparence des politiques commerciales par le biais de la surveillance de la politique économique globale (C. Deere). Une autre priorité de l'OMC est l'assistance du développement au sein des pays les moins avancés et ceux à faible revenu qui sont en transition pour s'adapter aux règles de l'OMC à travers la coopération technique et la formation. L'OMC est également un centre de recherche et d'analyses économiques, elle s'occupe de l'évaluation régulière de la situation du commerce à travers ses publications annuelles et ses rapports de recherche sur des thèmes spécifiques qui sont produits par l'organisation, enfin, l'OMC coopère étroitement avec les autres composants du système de Bretton Woods, du Fonds Monétaire International et de la Banque mondiale.

**LES PRINCIPES DU SYSTEME DE LA NÉGOCIATION:**

L'OMC établit un cadre pour les politiques commerciales, elle ne définit ne précise les résultats. Autrement dit, Elle est préoccupée par l'établissement des règles du jeu de la politique commerciale. Cinq principes sont d'une importance particulière pour la compréhension de l'avant-1994 du GATT et de l'OMC;

1. **La non-discrimination**; Il a deux composantes principales : Règle de [la nation la plus favorisée](http://www.worldlingo.com/ma/enwiki/fr/Most_favoured_nation) (NPF) et la politique du [traitement national](http://www.worldlingo.com/ma/enwiki/fr/National_treatment). Tous les deux sont enfoncés dans les règles principales de l'OMC sur les marchandises, les services et la propriété intellectuelle, mais leur portée et nature diffèrent dans ces secteurs. La règle de NPF exige qu'un membre de l'OMC doive appliquer les mêmes conditions du commerce avec les autres membres d'OMC, c'est-à-dire qu'un membre de l'OMC doit accorder les conditions les plus favorables dans lesquelles il permet les échanges de certains produits à tous les autres membres de l'OMC. « Si un pays accorde une faveur pour un autre pays, il doit faire la même chose pour tous les autres membres de l'OMC. » Le traitement national signifie que les marchandises importées devraient être traitées également comme les produits locaux (au moins après que les marchandises étrangères sont entrées au marché) et sont demandés d'enlever les obstacles non-tarifaires sur les échanges (par exemple. normes techniques, standards de sécurité et autres, discrimination contre les marchandises importées).

1. **La Réciprocité**. Elle reflète un désir de limiter la portée de la vente des actionnaires qui ne sont pas encore à la possession du vendeur, cela peut surgir en raison de la règle de la NPF, et d'un désir d'obtenir un meilleur accès aux marchés étrangers. Un point relatif pour le cas d'une nation négocie, il est nécessaire que le gain de faire ainsi soit plus grand que le gain possible de la libéralisation unilatérale; les concessions réciproques prévoient d'assurer que de tels gains se concrétiseront.
	1. **Les Engagements obligatoires et exécutoires**. Les engagements liés aux tarifs faits par des membres de l'OMC, lors d'une négociation commerciale multilatérale et sur l'adhésion sont énumérés dans des listes des concessions. Ces listes établissent des «plafonds d'engagements » : un pays peut changer ses engagements, mais seulement après être en pourparlers avec ses partenaires commerciaux, qui pourraient vouloir dire compenser ces partenaires à cause de la perte du commerce. Si la satisfaction du partenaire n'est pas obtenue, le pays plaignant peut soumettre aux procédures de règlement des différends de l'OMC.

**4. La Transparence**. Il est demandé aux membres de l'OMC de publier leurs règlements commerciaux afin de maintenir les établissements tenant compte de la révision des décisions administratives affectant le commerce dans le but de répondre aux demandes de l'information de la part des autres membres de l'OMC et pour les mettre au courant des changements des politiques commerciales au sein de l'OMC. Ces conditions internes de transparence sont achevées et facilitées par les rapports périodiques pays-spécifiques (revues de politique commerciale) dans le cadre du Mécanisme de Révision de la Politique Commerciale (TPRM).[36] Le système de l'OMC tente également d'améliorer la prévisibilité et la stabilité du commerce, décourageant l'utilisation de quotes-parts ainsi que d'autres mesures fixant les limites sur les quantités d'importations.

5. **Les** **Soupapes de sûreté (ou les clauses d’exemption)**. Dans des circonstances spécifiques, les gouvernements peuvent limiter le commerce. Il y a trois types de dispositions dans ce sens: articles tenant compte de l'usage des mesures commerciales afin d'atteindre les objectifs non-économiques ; articles visés à assurer « la concurrence loyale » ; et dispositions permettant l'intervention dans le commerce pour des raisons économiques. A l'exception du principe de NPF permet également d'un traitement préférentiel pour les pays en développement, aux zones régionales de libre-échange et aux unions douanières.

**Le Système de vote** :

En vertu du système de vote de l'OMC, un pays vaut une voix, mais les voix réelles n'ont été jamais prises. La prise de décisions se fait généralement par consensus et l'importance relative du marché est la source primaire du pouvoir de négociation. L'avantage de la prise de décision par consensus est qu'il encourage des efforts de trouver les décisions les plus largement acceptables. Les inconvénients principaux incluent la perte du temps et la tenue des cycles de négociation afin d'obtenir une décision par consensus et la tendance pour que les accords définitifs emploient une langue ambiguë sur les points controversables ce qui rend difficile l'interprétation future des accords.

En réalité, les négociations de l'OMC ne seront pas lancées par le consensus de tous les membres, mais par un processus de négociations informelles entre de petits groupes de pays. De telles négociations s'appellent souvent des négociations « de pièce verte » (selon la couleur du bureau du directeur général de l'OMC à Genève), ou les « Mini-Réunions ministérielles », quand elles se produisent dans d'autres pays. Ces processus ont été régulièrement critiqués par plusieurs pays en voie de développement membres de l'OMC qui souvent sont totalement exclus des négociations. Steinberg (2002) pense que le modèle de la gestion de l'OMC par un consensus fournit la négociation initiale sur le commerce une préférence de négociation en faveur de la puissance des négociations de l'Europe et des Etats-Unis et ne peut pas mener à l'amélioration économique.

**Le Règlement des différends** : En 1994, les membres de l'OMC ont convenu de l'arrangement sur les règles et les procédures régissant le règlement des différends qui sont annexées « à la Loi finale » signée à Marrakech en 1994.[43] Le règlement des différends est considéré par l'OMC comme pilier central du système du commerce multilatéral et comme « une contribution unique à la stabilité de l'économie globale » [Panitchpakdi,8]. Les membres de l'OMC ont convenu que, s'ils croient les camarade-membres violent les règles commerciales, ils emploieront le système multilatéral de règlement des différends au lieu d'agir unilatéralement. L'opération du règlement des différends de l'OMC fait participer le comité du règlement des différends, le corps d'appel, le secrétariat de l'OMC, les arbitres, les experts indépendants et plusieurs établissements spécialisés. (Organes de l'OMC intervenant dans le processus de règlement des différends).

Le Mémorandum d’accord sur le règlement des différends a évolué les moyens inefficaces utilisés dans le cadre de GATT pour le règlement des différends entre les membres. Dans le cadre du GATT, les procédures de règlement des différends ont été inefficaces du à la consommation de temps par un seule pays, incluant le pays dont les actions ont fait l'objet de la plainte, pourrait effectivement bloquer ou retarder chaque étape du processus de règlement des différends (Abel, 1996:503). Il reste à voir si les pays se conformeront aux nouveaux mécanismes de règlement des différends de l'OMC, mais jusqu'à présent, le processus a connu un succès relatif (Le Centre d'études économiques internationales, 2009).ÉcouterLire phonétiquement Dictionnaire - [Afficher le dictionnaire](http://www.google.fr/dictionary?source=translation&hl=fr&q=&langpair=en|fr)**Traduction de sites Web**[G1 Globo](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=pt&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://g1.globo.com/)-Brésil

* [Spiegel Online](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=de&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://www.spiegel.de/)-Allemagne
* [Los Angeles Times](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=en&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://www.latimes.com/)-États-Unis
* [Telegraph.co.uk](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=en&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://www.telegraph.co.uk/)-Royaume-Uni
* [Zeit Online](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=de&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://www.zeit.de/)-Allemagne
* [Komika Magasin](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=sv&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://komikamagasin.se/)-suédois
* [盆栽](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=ja&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://bonsai.ne.jp/)-Japon
* [Bild.de](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=de&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://www.bild.de/)-Allemagne
* [USA Today](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=en&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://www.usatoday.com/)-États-Unis
* [Yomuiri Online](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=ja&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://www.yomiuri.co.jp/)-Japon
* [Zamalek Fans](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=ar&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://www.zamalekfans.com/)-arabe
* [News.de](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=de&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://www.news.de/)-Allemagne

Le Mémorandum d’accord sur le règlement des différends a été conçu pour faire face à la complexité de la réduction et l'élimination des barrières commerciales non-tarifaires. Une barrière commerciale non tarifaire peut être presque l'ensemble de la politique du gouvernement ou d'un règlement qui pourrait rendre plus difficile ou coûteux pour les concurrents étrangers de faire des affaires dans un pays. Durant les premières années du GATT, la réussite la plus remarquable est dans la réduction des barrières commerciales axées sur le commerce de marchandises ou l'élimination des tarifs douaniers sur ces produits. Plus récemment, les tarifs ont été éliminés, pour une grande variété de secteurs. Cela signifie que les obstacles non tarifaires au commerce sont devenus plus importantes puisque, avec l'absence des tarifs douaniers, ces obstacles diminuent la tendance générale de la libéralisation des échanges. Souvent, de tels obstacles non tarifaires au commerce sont la conséquence involontaire des tentatives intentionnées de réglementer afin d'assurer la sécurité ou la protection de l'environnement, ou pour atteindre d'autres objectifs de la politique publique. Dans d'autres cas, les pays ont été soupçonnés d'avoir délibérément créé de tels règlements, sous le prétexte de la réglementation, mais qui ont pour effet de protéger les industries nationales face à la concurrence internationale ouverte, au détriment du régime international de libre-échange.

Le mécanisme renforcé de règlement des différends de l'OMC a été conçu pour avoir le pouvoir de régler cette "ligne fine entre les prérogatives nationales et les restrictions commerciales inacceptables" (Abel, 1996:491). Plusieurs accords complémentaires du GATT ont été créés au cours du Cycle de l'Uruguay, comme l'Accord de SPS, qui a cherché à préciser les conditions dans lesquelles les réglementations nationales étaient autorisées, même si elles ont eu pour effet de restreindre le commerce. Les États-Unis, peut-être plus que les autre pays, se sont trouvés dans les deux côtés de cet équilibre délicat. En 1988, ce sont les États-Unis qui ont poussé pour le renforcement des dispositions relatives au règlement des différends du GATT lors du Cycle de l'Uruguay, en partie parce que le Congrès n'est pas convaincu que, «le GATT, tel qu'il est, pourrait offrir aux Etats-Unis un juste équilibre des avantages. La préoccupation était les concessions formelles accordées aux exportations des États-Unis vers d'autres pays qui seraient érodées par des barrières déguisées au commerce. D'autre part, les réserves présentées par les ports des États-Unis en ce qui concerne leur souveraineté, est la raison de la grande partie de la réaction négative à l'OMC qui est axée sur la préoccupation de l'OMC que les lois et les règlements américains peuvent être inversés par les articles du Mémorandum d'accord du règlement des différends ou le comité d'appel de l'OMC.

Écouter

Lire phonétiquement

Dictionnaire - [Afficher le dictionnaire](http://www.google.fr/dictionary?source=translation&hl=fr&q=&langpair=en|fr)

**Traduction de sites Web**

* [G1 Globo](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=pt&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://g1.globo.com/)-Brésil
* [Spiegel Online](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=de&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://www.spiegel.de/)-Allemagne
* [Los Angeles Times](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=en&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://www.latimes.com/)-États-Unis
* [Telegraph.co.uk](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=en&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://www.telegraph.co.uk/)-Royaume-Uni
* [Zeit Online](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=de&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://www.zeit.de/)-Allemagne
* [Komika Magasin](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=sv&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://komikamagasin.se/)-suédois
* [盆栽](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=ja&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://bonsai.ne.jp/)-Japon
* [Bild.de](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=de&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://www.bild.de/)-Allemagne
* [USA Today](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=en&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://www.usatoday.com/)-États-Unis
* [Yomuiri Online](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=ja&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://www.yomiuri.co.jp/)-Japon
* [Zamalek Fans](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=ar&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://www.zamalekfans.com/)-arabe
* [News.de](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=de&tl=fr&sugg=w&hints=true&q=http://www.news.de/)-Allemagne

Les critiques ont fait valoir que l'OMC "contraint que le Congrès et les Etats-Unis renoncent aux nombreux règlements sanitaires et environnementales " si elles étaient en contradiction avec les règles du commerce international. En particulier, ces critiques ont noté que les États-Unis n'auraient pas un droit de veto à l'OMC et que chaque nation aurait une voix égale dans le règlement des différends (ORD), qui vote afin d'adopter ou de rejeter les rapports des groupes spéciaux. Ils ont noté que le comité d'appel et le groupe de vote du règlement des différends, et qu'elles pourraient autoriser les pays à exercer des représailles contre les violations des accords commerciaux avec des sanctions unilatérales. Certains pays ont demandé que l'effet cumulatif des décisions du groupe du règlement des différends de l'OMC soit d'éroder la souveraineté des États-Unis.

**ARBITRAGE**: Les pays membres au sein de l'OMC peuvent demander un arbitrage comme moyen alternatif du règlement des différends "afin de faciliter le règlement de certains différends concernant les questions qui sont clairement définis par les deux parties." Les parties doivent parvenir à un accord mutuel de l'arbitrage et les procédures à suivre. L'accord d'arbitrage agréé doit être envoyé à tous les membres avant le lancement du processus d'arbitrage. Les trois parties ne peuvent devenir parties à l'arbitrage "qu'avec l'approbation des parties qui ont accepté de recourir à l'arbitrage." Les parties en différends, lors de l'instance doivent accepter de se soumettre au jugement de l'arbitrage. Les décisions arbitrales seront présentées au Conseil du règlement des différends comme c'est le cas pour tous les accords pertinents, où n'importe quel pays membre pourra soulever toute question liée au Règlement des différends (DS 60) et (DS 26) en plus d'autres questions.

La souveraineté des Etats-Unis et le Mécanisme du règlement des différends: Deux différentes préoccupations ont été soulevées sur pourquoi le Mémorandum d'accord de règlement des différends de l'OMC pourrait éroder la souveraineté des États-Unis. Le premier est la crainte que si le Conseil de l'OMC constate que certaines lois ou règlements des États-Unis sont incompatibles avec ce que les États-Unis ont convenu dans les accords commerciaux internationaux, il peut faire pression sur les États-Unis afin de modifier ses lois. La deuxième préoccupation est que le Mémorandum d'accord peut contraindre l'Autorité Légale des États-Unis à imposer des sanctions économiques unilatérales en vertu de l'article 301 de la Loi Américaine du Commerce, qui vise à exercer des représailles contre les pratiques commerciales étrangères jugées déloyales (Le Centre d'Etudes Economiques Internationales, 2009). En vertu des décisions du groupe au sein du GATT, les rapports issus par des comités ou l'Organe d'appel de l'OMC n'ont pas le pouvoir exécutif ou législatif en vertu de la loi américaine. Si un rapport issu d'un comité ou l'Organe d'appel exige des autorités américaines à modifier la loi fédérale pour être compatible avec un accord du Cycle d'Uruguay, le Congrès est le seul organisme ayant le pouvoir de décider si ces modifications peuvent être faites. Les rapports ne peuvent pas assurer que des organismes fédéraux ou les autorités légales du gouvernement américain modifient leur réglementation ou leurs procédures ou cessent de mettre en application certains lois ou règlements.

Les deux premiers cas du Comité des différends illustre la manière dont les comités de l'OMC ont traité avec les conflits entre les réglementations américaines et les obligations des États-Unis en vertu de l'Accord du Commerce International. Ils comprennent une plainte déposée par le Costa Rica concernant les restrictions sur les importations de vêtements en coton et une plainte déposée par le Venezuela et le Brésil en ce qui concerne les restrictions américaines sur les importations d'essence.

**Le cas des sous-vêtements en coton**: Dans le cas des sous-vêtements en coton, le comité a constaté que la mesure prise par les États-Unis est en contradiction avec les accords commerciaux. Toutefois, la mesure des États-Unis a été autorisée à expirer un peu plus d'un mois après la publication du rapport du comité, comme il a été modifié par l'Organe d'appel, et a été adopté, pour mettre les États-Unis en conformité avec la décision. Cela suggère que le gouvernement américain a été en mesure de signaler sa volonté de se conformer aux décisions du comité de l'OMC en choisissant de ne pas renouveler un règlement qui devait expirer.

Le cas de l'essence: Un rapport du comité du 29 janvier 1996 a révélé que la loi américaine de Clean Air Acts (CAA) "règlement des carburants et des additifs de carburant- les normes concernant l'essence conventionnelle et reformulée, « incompatible avec l'articles N (111) dans le paragraphe N (4) du GATT. La loi de Clean Air Acts a établi deux programmes de l'essence pour maintenir la pollution provenant de la combustion de l'essence au-dessous du niveau de 1990 et de réduire les polluants dans les zones métropolitaines. Le premier programme concerne l'essence reformulée dans neuf régions métropolitaines et dans certaines zones supplémentaires, tandis que le deuxième programme concerne l'essence conventionnelle qui peut être vendu dans les autres régions des États-Unis. Le Venezuela et le Brésil se sont plaints de l'adoption du niveau de 1990 comme référence pour l'essence conventionnelle, qui pourrait être fixé soit par le producteur individuel ou l'Agence Américaine de la Protection de l'Environnement (AAPE). Bien que les raffineries nationales avaient le choix entre trois méthodes possibles d'établissement d'une méthode de base avant que l'AAPE a fixé une méthode, les importateurs ont une seule méthode possible, puisque les importateurs ont suffisamment de données pour calculer un niveau de 1990 en utilisant la première méthode, les importateurs ont été contraints d'adopter un niveau de référence fixé par l'AAPE.

Les Etats-Unis ont appelé les dirigeants de l'OMC le 21 février 1996 disant que le traitement discriminatoire des importeurs a été justifié en vertu de l'article xx du GATT si nécessaire " à protéger les êtres humains, les animaux, la vie des plantes pour des raisons sanitaires, " et à conserver la ressource naturelle épuisable ainsi qu'un air non-pollué ". Le Comite d'appel a établi son rapport le 29 avril 1996 confirmant les conclusions issues du Comité du Règlement des différends. Il a été approuvé que les règlements américains d'essence violent les règles internationales et qu'il y a une lacune dans les conditions pour qu'ils soient exclus dans le cadre des mesures de la conservation des ressources naturelles. Conformément à la décision, les Etats-Unis ont accepté avec le Venezuela le 3 décembre 1996 de suspendre progressivement les règlements américains d'essence pour une période de 15 mois. La décision de l'OMC a été poignante puisque depuis lors plusieurs opposants à l'OMC étaient préoccupés que les lois de l'environnement, de la santé et la sécurité des consommateurs peuvent être annulées par les bureaucrates à Genève.

Écouter

Lire phonétiquement

Les partisans de l'OMC aux États-Unis et ailleurs ont vanté le plus stricte mécanisme d'application comme outil que les pays de libre-échange, en particulier les États-Unis pourraient utiliser pour supprimer les barrières commerciales protectionnistes dans d'autres pays. Peut-être un exemple a été présenté par les États-Unis pour montrer que les obstacles techniques au commerce seront contestés dans tous les Etats membres de l'OMC, et que tous les membres doivent céder une partie de leur souveraineté afin de bénéficier du régime de libre-échange établie par l'OMC. Cependant, les comités de l'OMC ne peuvent pas changer les règlements des États-Unis. Bien que les États-Unis aient choisi de modifier ses règlements en réaction à l'affaire de l'essence, et il avait d'autres options. Le gouvernement américain et ses agences conservent le pouvoir et la responsabilité de prendre des mesures pour protéger l'environnement, la santé publique et la sécurité des consommateurs. Si ces mesures se contredisent avec les obligations commerciales des États-Unis, les États-Unis peuvent toujours choisir de compenser ses partenaires commerciaux par d'autres moyens.

**Adhésion et participation**: Le processus d'adhésion à l'OMC diffère pour chaque pays candidat, et les conditions d'adhésion sont liées au développement économique du pays et son régime commercial actuel (Résumé du processus d'adhésions). Le processus d'adhésion prendra environ cinq ans, en moyenne, mais il peut durer plus longtemps si le pays n'est pas totalement engagé dans le processus ou si les questions politiques s'interfèrent (La négociation d'adhésion a été plus courte avec la République kirghize, la plus longue a été celle de la Chine. (Farah, cinq ans d'adhésion de la Chine à l'OMC, 263 -304). la Russie, qui a demandé pour la première fois d'adhérer au GATT en 1993, est toujours en négociation pour l'adhésion, et il a conclu récemment un accord commercial bilatéral avec l'UE et les États-Unis (Adhésion de la Fédération de Russie, à l'Organisation Mondiale du Commerce; Fiche d'information sur un accord bilatérale américano-russe dans le cadre de l'OMC pour l'accès au marché, Bureau du représentant américain au Commerce, la Russie - l'OMC; l'UE-Russie, cet accord apporte à la Russie un pas de plus vers l'adhésion à l'OMC, Commission européenne) la Moldavie et la Géorgie sont les deux autres pays avec lesquels la Russie doit conclure des accords afin d'adhérer à l'OMC ( Aslund, adhésion de la Russie à l'OMC; V. Novostei, les E.U.A donnent leur accord pour l'adhésion de la Russie à l'OMC, Pravda, Ru). Comme il est connu dans les procédures de l'OMC, une offre d'adhésion est seulement accordée une fois par consensus entre les parties intéressées (Michalopoulos, 64).

**Le Processus d'adhésion**: Un pays qui souhaite adhérer à l'OMC doit soumettre une demande au Conseil Général de l'OMC, et doit décrire toutes les informations sur ses politiques commerciales et économiques qui ont un rapport avec les accords de l'OMC. (Adhésion, Alliances et Bureaucratie). La demande doit être soumise à l'OMC dans un mémorandum qui sera examiné par un groupe de travail ouvert à tous les membres intéressés par l'OMC. Après que tous les renseignements nécessaires soient acquis, le groupe de travail se focalisera sur les questions de divergence entre les règles de l'OMC et les politiques du commerce international et national et les lois de l'Etat appliquant. Le groupe de travail déterminera les modalités et les conditions d'adhésion à l'OMC pour le pays candidat et peut déterminer une période de transition pour permettre au pays candidat de se conformer aux règles de l'OMC. La phase finale de l'adhésion implique des négociations bilatérales entre le pays candidat et d'autres membres du groupe de travail concernant les concessions et les engagements sur les niveaux tarifaires et l'accès aux marchés pour les biens ainsi que les services. Les engagements des nouveaux membres de l'OMC sont à appliquer de manière égale à tous les membres de l'OMC en vertu des règles de non-discrimination, même s'ils ont été négociés au niveau bilatéral.

Écouter

Lire phonétiquement

Dictionnaire - [Afficher le dictionnaire](http://www.google.fr/dictionary?source=translation&hl=fr&q=&langpair=en|fr)

**Traduction dans plus de 50 langues**

* [hello](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=hello)
* [さようなら](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=%E3%81%95%E3%82%88%E3%81%86%E3%81%AA%E3%82%89)
* [กาแฟ](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=%E0%B8%81%E0%B8%B2%E0%B9%81%E0%B8%9F)
* [국수](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=%EA%B5%AD%EC%88%98)
* [Buongiorno Principessa!](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=Buongiorno+Principessa!)
* [miracoloso](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=miracoloso)
* [děti](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=d%C4%9Bti)
* [Langweilig](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=Langweilig)
* [παραλία](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=%CF%80%CE%B1%CF%81%CE%B1%CE%BB%CE%AF%CE%B1)
* [سلحفاة](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=%D8%B3%D9%84%D8%AD%D9%81%D8%A7%D8%A9)
* [आज मेरा जन्मदिन हैं.](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=%E0%A4%86%E0%A4%9C+%E0%A4%AE%E0%A5%87%E0%A4%B0%E0%A4%BE+%E0%A4%9C%E0%A4%A8%E0%A5%8D%E0%A4%AE%E0%A4%A6%E0%A4%BF%E0%A4%A8+%E0%A4%B9%E0%A5%88%E0%A4%82.)
* [χρησμός](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=%CF%87%CF%81%CE%B7%CF%83%CE%BC%CF%8C%CF%82)
* [hoje está ensolarado](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=hoje+est%C3%A1+ensolarado)
* [haydi gidelim](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=haydi+gidelim)
* [Vær så snill](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=V%C3%A6r+s%C3%A5+snill)
* [sư tử](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=s%C6%B0+t%E1%BB%AD)
* [बन्दर](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=%E0%A4%AC%E0%A4%A8%E0%A5%8D%E0%A4%A6%E0%A4%B0)
* [Wie heißen Sie?](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=Wie+hei%C3%9Fen+Sie%3F)
* [Простите](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=%D0%9F%D1%80%D0%BE%D1%81%D1%82%D0%B8%D1%82%D0%B5)
* [Ich bin vierzig Jahre alt](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=Ich+bin+vierzig+Jahre+alt)
* [nazdar!](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=nazdar!)
* [أحب كرة القدم](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=%D8%A3%D8%AD%D8%A8+%D9%83%D8%B1%D8%A9+%D8%A7%D9%84%D9%82%D8%AF%D9%85)
* [שמח](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=%D7%A9%D7%9E%D7%97)
* [mijn vriend](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=mijn+vriend)

Lorsque les pourparlers bilatéraux sont conclus, le groupe de travail fait parvenir au Conseil Général ou à la conférence ministérielle une trousse d'adhésion, incluant un résumé de toutes les réunions du groupe de travail, le protocole d'adhésion (un projet de traité de l'adhésion) et des calendriers d'application des engagements. Une fois que le Conseil général ou la Conférence ministérielle approuve les modalités d'adhésion, le Parlement du pays candidat doit ratifier le protocole d'adhésion avant d'être un membre de l'OMC.

**Les Membres et les observateurs**: L'OMC compte 153 membres (la quasi-totalité de 123 pays qui ont participé au Cycle d'Uruguay, ont signé le formulaire d'adhésion, lors de sa fondation ainsi que les autres pays ont rejoint l'OMC plus tard). Les 27 États de l'Union européenne ont été représentés de même les Communautés Européennes. Les membres de l'OMC ne doivent pas avoir une pleine souveraineté. Au lieu de cela, ils doivent être un territoire douanier d'une autonomie complète dans la conduite de leurs relations commerciales extérieures. Ainsi, Hong Kong (comme Hong Kong, Chine depuis 1997) est devenu un pays contractant de GATT et la République de Chine (connue sous le nom de Taiwan, dont la souveraineté a été contestée par la République populaire de Chine, il a adhéré à l'OMC en 2002 sous le nom de «Territoire Douanier distinct de Taiwan, Penghu, Kinmen et Matsu (Taipei chinois) (Jackson, 109). Prés de 30 pays jouissent du statut d'observateurs en conformité avec le règlement de l'OMC et sont en train de négocier leurs demandes d'adhésion. Les pays ayant le statut d'observateurs sont; l'Iran, l'Irak, et la Russie qui ne sont pas encore membres. La Russie est la plus grande économie en dehors de l'OMC et après l'achèvement de la procédure d'adhésion de la Russie, l'Iran sera la plus grande économie en dehors de l'OMC "(Lettre de la demande, loi commerciale de l'Iran, 26/05/2005).Écouter

Lire phonétiquement

Dictionnaire - [Afficher le dictionnaire](http://www.google.fr/dictionary?source=translation&hl=fr&q=&langpair=en|fr)

**Traduction dans plus de 50 langues**

* [hello](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=hello)
* [さようなら](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=%E3%81%95%E3%82%88%E3%81%86%E3%81%AA%E3%82%89)
* [กาแฟ](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=%E0%B8%81%E0%B8%B2%E0%B9%81%E0%B8%9F)
* [국수](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=%EA%B5%AD%EC%88%98)
* [Buongiorno Principessa!](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=Buongiorno+Principessa!)
* [miracoloso](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=miracoloso)
* [děti](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=d%C4%9Bti)
* [Langweilig](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=Langweilig)
* [παραλία](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=%CF%80%CE%B1%CF%81%CE%B1%CE%BB%CE%AF%CE%B1)
* [سلحفاة](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=%D8%B3%D9%84%D8%AD%D9%81%D8%A7%D8%A9)
* [आज मेरा जन्मदिन हैं.](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=%E0%A4%86%E0%A4%9C+%E0%A4%AE%E0%A5%87%E0%A4%B0%E0%A4%BE+%E0%A4%9C%E0%A4%A8%E0%A5%8D%E0%A4%AE%E0%A4%A6%E0%A4%BF%E0%A4%A8+%E0%A4%B9%E0%A5%88%E0%A4%82.)
* [χρησμός](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=%CF%87%CF%81%CE%B7%CF%83%CE%BC%CF%8C%CF%82)
* [hoje está ensolarado](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=hoje+est%C3%A1+ensolarado)
* [haydi gidelim](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=haydi+gidelim)
* [Vær så snill](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=V%C3%A6r+s%C3%A5+snill)
* [sư tử](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=s%C6%B0+t%E1%BB%AD)
* [बन्दर](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=%E0%A4%AC%E0%A4%A8%E0%A5%8D%E0%A4%A6%E0%A4%B0)
* [Wie heißen Sie?](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=Wie+hei%C3%9Fen+Sie%3F)
* [Простите](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=%D0%9F%D1%80%D0%BE%D1%81%D1%82%D0%B8%D1%82%D0%B5)
* [Ich bin vierzig Jahre alt](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=Ich+bin+vierzig+Jahre+alt)
* [nazdar!](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=nazdar!)
* [أحب كرة القدم](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=%D8%A3%D8%AD%D8%A8+%D9%83%D8%B1%D8%A9+%D8%A7%D9%84%D9%82%D8%AF%D9%85)
* [שמח](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=%D7%A9%D7%9E%D7%97)
* [mijn vriend](http://translate.google.fr/?hl=fr&sl=auto&tl=fr&sugg=u&hints=true&q=mijn+vriend)

**Utilisez Google Traduction autrement**

A l'exception du Vatican, les observateurs doivent entamer des négociations d'adhésion au cours de cinq ans afin de devenir observateurs. Certaines organisations internationales intergouvernementales ont été accordées également le statut d'observateur aux organes de l'OMC. 14 États et 2 territoires jusqu'à présent n'ont pas d'interaction officielle avec l'OMC. A l'égard de l'Adhésion des pays les moins avancés, environ 40% des pays candidats actuels à l'adhésion à l'OMC sont des pays les moins avancés (PMA). Les pays ayant cette désignation sont considérés comme les plus pauvres du monde et les moins-développés sur la base des certains critères. Dans le cadre des efforts déployés par l'OMC pour répondre aux préoccupations des pays en développement, lors des travaux du Cycle de Doha tenue en décembre 2002, le Conseil Général de l'OMC a établi des lignes directrices pour un processus d'adhésion simplifiée et accélérée en faveur des pays les moins avancés en vertu de la résolution du Conseil général de l'OMC. Les points clés de cette décision comprennent;

* Le recours automatique aux règles "spéciales et différenciées " dans les accords de l'OMC;
* Restrictions par les pays membres dans la recherche d'accès des biens et des services au marché;
* Prise en compte des engagements existants des PMA membres de l'OMC.
* Le recours aux dispositions transitoires prévues dans les arrangements de l'OMC dés la date de l'adhésion accompagné par la présentation des plans d'action qui se conforment avec les lois de l'OMC soutenues par une assistance technique et des mesures de renforcement des capacités;
* Participation aux accords plurilatéraux (définis pour inclure des accords tarifaires sectoriels) est facultative.

Selon ces lignes directrices, le processus d'adhésion devient un outil de développement économique par le biais de l'intégration du programme de développement du pays candidat et l'établissement d'un plan d'action pour la mise en application progressive des règles de l'OMC. Les calendriers d'accès aux marchés et les protocoles d'adhésion en vertu de ces lignes directrices reflètent la nécessité d'aborder de façon réaliste les lacunes des capacités commerciales et les difficultés que ces pays rencontrent dans la réalisation des objectifs de l'adhésion à l'OMC. En se servant de ces lignes directrices, les membres de l'OMC se sont engagés à faire preuve de retenue dans la recherche de concessions du marché et à accepter des dispositions transitoires pour la mise en application des Accords de l'OMC. Les lignes directrices fournissent plus de spontanéité dans l'usage de ces flexibilités ,lors des négociations d'adhésion, mais ces lignes directrices n'impliquent pas que tous les engagements faits par les pays candidats doivent être similaires, afin de préserver la capacité des membres de l'OMC de se servir du processus d'adhésion pour promouvoir la réforme et le renforcement des capacités commerciales des régimes économiques des pays candidats, tout en simplifiant et en rationalisant le processus d'adhésion.

Les États-Unis ainsi que d'autres pays développés membres de l'OMC ont cherché à soutenir les objectifs de transition établis dans le processus d'adhésion pour les PMA avec une assistance technique pour satisfaire aux critères inclus dans les engagements du protocole. De cette façon, le processus d'adhésion devient un outil de développement et constitue une occasion d'intégrer les bénéfices du commerce international dans les programmes de développement, de renforcer les capacités commerciales, et de fournir un environnement économique propice pour l'investissement et la croissance (bureau du Représentant américain au Commerce). Les membres de l'OMC se sont engagés à rendre l'adhésion à l'OMC plus accessible aux candidats tout en surveillant en permanence l'état des négociations. Un aperçu de l'état de l'adhésion des PMA a été récemment établi par un sous-comité de l'OMC sur les pays les moins avancés. Les pays comprennent; l'Afghanistan, le Bhoutan, les Comores, la Guinée équatoriale, l'Éthiopie, le Laos, la Liberia, le SOMAO, le Sao Tomé et Principe, le Soudan, le Vanuatu ainsi que le Yémen.

**LES ACCORDS**: L'OMC gère environ 60 différents accords qui ont le statut des textes juridiques internationaux. Les pays membres doivent signer et ratifier tous les accords de l'OMC sur l'adhésion. Une discussion a été entamée sur les plus importants accords. L'Accord sur l'agriculture (ASA) est entré en vigueur avec la création de l'OMC au début de l'année 1995. L'Accord sur l'agriculture dispose de trois concepts principaux ou «piliers»: le soutien interne, l'accès aux marchés et les subventions à l'exportation. L'Accord Général sur le Commerce des Services a été établi pour étendre le Système Commercial Multilatéral jusqu'au secteur des services, de la même manière l'Accord Général sur les Tarifs Douaniers et le Commerce (GATT) prévoit un tel système pour le commerce de marchandises. L'Accord est entré en vigueur en janvier 1995. L'Accord sur les Droits de Propriété Intellectuelle définit les normes minimales pour de nombreuses formes des règlements de la propriété intellectuelle (PI). Au bout du Cycle d'Uruguay, l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) en 1994 a été négocié.

L'Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires, également connu comme l'Accord de SPS, qui a été négocié, lors du Cycle d'Uruguay du GATT, est entré en vigueur avec la création de l'OMC au début de l'année 1995. En vertu de l'accord de SPS, l'OMC fixe des contraintes sur les politiques des États membres relatives à la sécurité alimentaire (inspection bactérienne et l'étiquetage) ainsi que la santé animale et végétale (les parasites et les maladies importées). L'Accord sur les obstacles techniques au commerce est un traité international de l'OMC. Il a été négocié, lors du Cycle d'Uruguay du GATT, et est entré en vigueur avec la création de l'OMC au debout de l'année de 1994. L'objectif de l'OMC est d'assure que les négociations techniques et les normes, ainsi que les procédures d'examen et de certification, ne créent pas d'obstacles inutiles au commerce. L'Accord sur l'évaluation en douane officiellement connu sous le nom de l'Accord sur l'Application des Articles VII du GATT, prescrit les méthodes d'évaluation en douane que les membres sont tenues de suivre. Principalement, il adopte l'approche de «valeur transactionnelle».

 **CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS**.

Le libre-échange se réalise par la formation des regroupements commerciaux régionaux par le biais des activités de l'Organisation Mondiale du Commerce qui renforcent le bien-être des citoyens du monde. Les obstacles sur le plan social, politique et culturel entravant la prospérité des pays membres de l'OMC sont collectivement réduits au niveau international. A noter encore que le commerce constitue désormais une stratégie de développement viable parallèlement pour les pays développés, les pays en voie développement ainsi que les pays les moins avancés. Nous recommandons donc que les pays doivent participer à la conclusion des accords commerciaux au niveau des regroupements commerciaux régionaux, constituant une phase de préparation en prélude à l'engagement au commerce mondial par le biais de la participation aux activités de l'Organisation Mondiale du Commerce considérée comme une des formes actuelles de la mondialisation. Afin de rejoindre l'OMC, les pays doivent traiter avec ses problèmes intérieures afin d'améliorer leurs politiques encourageant la productivité tels que:

* Une main-d'œuvre qualifiée par le biais de l'adoption de bons systèmes éducationnels et une formation technique adéquate;
* Les économies d'agglomération incluant des centres d'experts, des réseaux d'interactions formelles et informelles, des groupes de compagnies, le renforcement des liens, des alliances stratégiques, des associations commerciales, des réseaux intégrés de fournitures de matériels et de services auxiliaires;
* Une culture qui récompense l'innovation, l'adaptation, l'expérimentation, la tolérance et risque chez les investisseurs, et l'entreprenariat comprenant des grandes entreprises pour l'amélioration de leur capitaux et de leurs compétences. Des sociétés doivent s'engager à la formation organisationnelle continue, en anticipant l'évolution des marchés et de la demande; les sociétés bureaucratiques rigides, comme les sociétés publiques menant à la complaisance et aux horizons courtes de la planification;
* Les marchés concurrentiels à l'intérieur du pays; les marchés non concurrentiels (monopoles privés ou publics) se caractérisent par peu d'innovation. Dans l'économie mondiale d'aujourd'hui, la propagation des acheteurs sophistiqués incite à une amélioration constante de la qualité de la production.
* Un financement adéquat des capitaux des sociétés;
* Les politiques publiques qui encouragent la croissance de la productivité, incluant la recherche liées aux subventions, à la promotion des exportations, aux systèmes éducatifs ainsi qu’à l'amélioration des infrastructures.

Écouter

Lire phonétiquement

**REFERENCES**

About FTAA: <http://en.wikipedia.org/wiki/Free-Trade-Area-of-the-Americas>

About IBSA: [http://www:ibsa.trilateral.org/about us.html](http://www:ibsa.trilateral.org/about%20us.html).

Accessions: Russian Federation, World Trade Organization; Factsheet on U.S.-Russia WTO Bilateral Market Assess Agreement, Office of the United States Trade Representative.

Accession Summary, Center for International Development.

A summary of the Final Act of the Uruguay Round.” wto.org.http:///www.wto.org/ English/docs-e/legal-e/ursum-e/htm #d Agreement.

Annual Report on Integration in Africa 2000” All Africa, 1st March 2002.

ASEAN home page: <http://www.asean.org.id>

A slund, A. Russia’s WTO Accession; V. Novostei, U.S.A. OKs Russia’s entry into WTO, Pravda. Ru.

Balassa, Bela (1975). European Economic Integration. Amsterdam; North-Holland.

Bates, D. and plog (1990). Cultural Anthropology. Maidenhead: Mac Graw-Hill,

Bussolo, Maurizio, Jann Lay, Denis Medvedev, and Dominique van der Mensbrugghe (2008). “Trade Options for Latin America: A poverty Assessment Using a Top-Down Macro-Micro Modelling Framework.” Published in the impact of Macroeconomic policies on poverty and income distribution: Macro-Micro Evaluation Techniques and Tools (Edited). New York; Palgrave Macmillan pp. 61-90.

^ Canada, Chile thwart U.S. –Brazilian plan, AP news article.

^ COMESA website: http;//www.comesa.int

^ Dahl. S. Communications and Culture Transformation Cultural Diversity, Globalization and Cultural Convergence: Available at [www.stephenweb.com](http://www.stephenweb.com).

^ Deere, C Decision-making in the WTO: Medieval or UP-to-date? Wikipedia

^ Economist (2006). “In the twilight of Doha.” The Economist, 65, July 27

^ “Economic Community of West African States (ECOWAS)” fact sheet from the U.S. Department of States Bureau of African Affairs.

^ Economic of the Arab League. [http://en.wikipedia.org/wiki/ Economy-of-the-Arab-League](http://en.wikipedia.org/wiki/%20Economy-of-the-Arab-League)

^ Farah, P. Five years of China’s WTO Membership, 263-304.

^ Fergusson, Ian F. (2008). “World Trade Organization Negotiations: The Doha Development Agenda.” Congressional Research Service, January 18.

^ Free Trade Area of the Americas and the threat to social programs, Environmental Sustainability and social Justice in Canada and the Americas. [http://en.wikipedia.org/ wiki/free-trade-Areaof-the-Americas](http://en.wikipedia.org/%20wiki/free-trade-Areaof-the-Americas).

^ Hamilton, Leslie and Phillip Webster (2009). The International Business Environment Oxford: Oxford University Press.

^ International Economic Study Centre (2009). The Dispute Resolution Mechanism.

 Chapter 2. <http://international>eco.com/instructorinfo.php.

^ Hoeman, B., The WTO: Functions and Basic Principles. Wikipedia

^ Jackson, J.H. Sovereignty, 64.

^ Kreinin, Mordechai (1975). International Economics: A policy Approach (New York: Harcourt Brace Jovanovich inc.)

^ Larry Rohter (2005). Hemispheric Summit Marred by Vident Anti-Bush Protests by Larry Rohter, the New York Times November 5, 2005.

^ “Letter of Demand” (2005). Iran Trade Law. Heep://www.irantradelaw.com/?page-id+5

^ Martin Khor (2000). Globalization and the South: some critical issues. Ibadan: Spectrum Books Limited.

^ Membership, Alliances and Bureaucracy, World Trade Organization.

^ Office of the United States Trade Representative. Accession of Least Developed Countries.

^ Panitchpakdi, S. the WTO at ten, 8.

^ Porter, M. (1990). The competitive Advantage nations. New York. Free Press pp.379-80.

^ Pugel, Thomas A (2009). International Economies (4th Edition). New York McGraw-Hill/Irwin pp.266-274

^ Romalis, John (2007). “NAFTA’s and CUSFTA’s Impact on International Trade Review of Economics and Statistics vol. 89, no. 3, pp.416-435.

^ Russia – WTO:EU-Russia deal brings Russia a step closer to WTO Membership, European Commission.

^ Settling Disputes: a unique contribution, World Trade Organization

 Sofsted, G. (1991) Cultures and Organizations: Software of the Mind. New York: McGraw-Hill.

^ “Steinberg, Richard H. (2002). In the shadow of law or power? Consensus Bargaining and Outcome in the GATT/WTO.” International Organization Spring, pp. 339-374.

^ Stewart – Dawyer, the WTO Dispute Settlement System, 7.

^ Stutz, F. and Barney Warf (2007). The World Economy: Resources Location, Trade, and Development. 5th edition. New Jersey: Pearson Education Inc. pp 371-411

^ Tracy M. Abels. (1969). “The World Trade Organization’s First Test: The United States- Japan Auto Dispute” 44 UCLA Law Review pp 491 and 503

^ “Trinidad and Tobago Express Newspaper; (2008) PM: T and T still pursuing FTAA headquarters.”<http://www.trinidadexpress.com/index.pl/article-archive> id=161119329.

^ United Nations Economic and Social Commission for Asia. http://www.unescaps.org/tid.

^ United Nations Economic and Social Commission for Asia and the Pacific (2005). “International Conference on Strengthening Regional Cooperation for Managing Globalization.” held at Moscow, 28-30 September <http://www.unescap.org/tied>.

^ UNCTAD. Org >> Project on Dispute Settlement [http://www.unctad.org/template/Page .asp?intitem](http://www.unctad.org/template/Page%20%20%20.asp?intitem) ID=2741.

^ United Nations New Agenda for the Development of Africa in the 1990s: <http://www.un.prg/documents/ga/docs/48/plenary/948-334htm>

^ United Nations website: <http://www.un.org>.

^ Van Marrewijk, Charles (2007). International Economics: Theory, Application and Policy. Oxford: Oxford University Press.

^ World Summit for Social Development help in Copenhagen is

 <http://www.un.org/esa/socde/wssd/agreements/index.html>.

^ WTO. The Dispute Resolution Mechanism. <http://international> eco.com/wto/ch.2 php

^ World Trade Organization . http://en.wikipedia.org/wiki/World-Trade- Organization.

^ WTO website: <http://www.wto.org>.